



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE , DE LA VITICULTURE
ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL
Administration des services vétérinaires

Rapport d'activités

2009

INDEX :

I. Introduction

II. Administration des Services Vétérinaires

III. Situation sanitaire

IV. Sécurité alimentaire

A. Contrôle des denrées alimentaires d'origine animale

B. Organisme pour la Sécurité et la Qualité de la Chaîne Alimentaire (O.S.Q.C.A.)

V. Mouvements internationaux

A. Echanges, exportations et importations

B. P.I.F.

C. Pacage

VI. Bien-être des animaux

VII. Clos d'Equarrissage

VIII. Transposition en droit national des directives C.E.

IX. Rapport du Laboratoire de Médecine Vétérinaire

X. Réunions internationales

CHAPITRE I

INTRODUCTION

Pour l'Administration des services vétérinaires l'année 2009 était une année très calme du point de vue santé animale. Seulement 2 cas de maladie à déclaration obligatoire ont été enregistrés. Encore s'agit-il d'incidents mineurs ne causant aucune menace pour le cheptel indigène. Il s'agit d'un cas de **Herpes virose de la carpe Koï** et d'un cas de **clamydiose**.

La Herpes virose de la carpe Koï est une maladie virale n'affectant que le poisson carpe Koï. La clamydiose (psittacose ou ornithose) est une maladie bactérienne affectant les psittacidés (perruches et perroquets) et elle est transmissible à l'homme.

La **fièvre catarrhale ovine**, qui a fait une apparition fulgurante avec des pertes économiques importantes en 2007 dans 1.315 exploitations, a vu son déclin déjà en 2008 avec seulement 23 cas cliniques pour ne plus se manifester en 2009. Aucune circulation de virus ni de cas cliniques n'ont été détectés cette année-ci. Suite à cette évolution favorable, la vaccination est devenue facultative.

En ce qui concerne la **sécurité alimentaire**, les demandes d'agrément et d'autorisation d'établissements traitant des produits d'origine animale ont été avisées. Les établissements agréés correspondent aux normes fixées par l'Union européenne. Au sein du Ministère de la Santé une nouvelle division a été créée pour couvrir le domaine de la sécurité alimentaire des produits d'origine non animale. De cette façon l'entière surveillance de la chaîne alimentaire peut être couverte.

Le nouveau cahier de charges pour la viande de porc et de jambon fumé « **Marque nationale** » a été finalisé pour suivre le chemin administratif. Le cahier de charges pour les produits « Marque Nationale » est en train d'être établi ensemble avec le secteur de la viande.

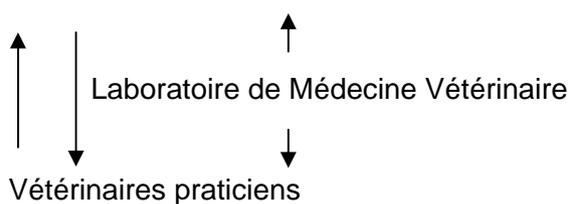
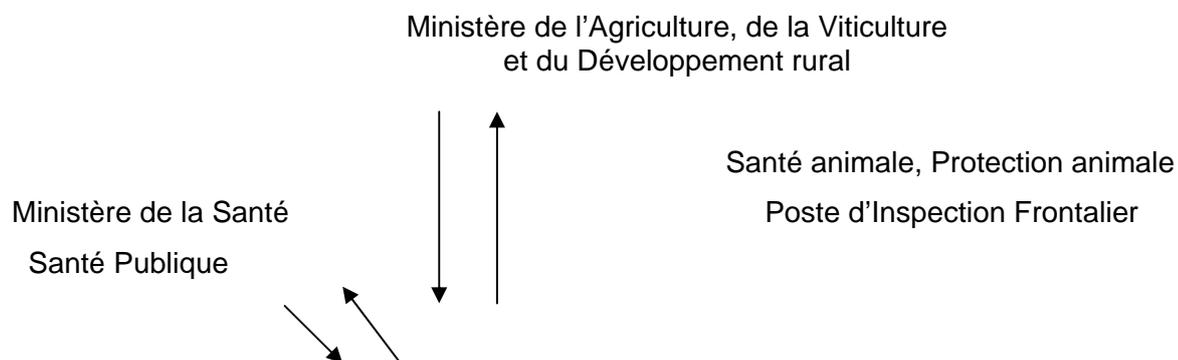
Concernant le recensement des **abeilles**, les ruches sont contrôlées au mois d'avril. Ce contrôle printanier permet une meilleure évaluation de la mortalité hivernale et une meilleure détermination des causes de décès.

Par ailleurs faut-il mentionner que l'Administration des services vétérinaires a achevé son **accréditation** selon la norme ISO 17020. Elle a été accréditée le 29 avril 2009 et est la première administration vétérinaire à être accréditée en Europe. Le Laboratoire de médecine vétérinaire quant à lui est accrédité selon la norme ISO 17025 depuis 2005.

CHAPITRE II

ADMINISTRATION DES SERVICES VETERINAIRES

	<u>Nombre de vétérinaires</u>
Inspection Vétérinaire	17
Laboratoire de Médecine Vétérinaire	3
Vétérinaires praticiens	145
Prestataires de service	49
Vétérinaires employés privés	3
Vétérinaires retraités	14
Total :	231



CHAPITRE III

SITUATION SANITAIRE

1. La peste porcine classique

L'historique de la récente épidémie de la peste porcine classique nous fait remonter à la détection du 1^{er} cas de cette maladie sur un sanglier fin octobre 2001 et le 1^{er} foyer chez les porcs domestiques en février 2002 pour noter jusqu'en août 2003 un total de 13 foyers entraînant l'abattage sanitaire de quelque 18.410 porcs.

La mise en place des campagnes de vaccination orale des sangliers contre la peste porcine classique en 2003 et 2004 a finalement contribué à l'éradication officielle de la maladie sur notre territoire au mois d'août 2004, c'est-à-dire 12 mois après le dernier cas de cette épidémie, au lourd tribut économique pour les propriétaires et notre cheptel porcin.

La surveillance de cette maladie est assurée actuellement par examen sérologique et par analyse P.C.R. des sangliers abattus et livrés au centre de traitement de gibier avant la mise sur le marché. L'analyse P.C.R. est effectuée sur amygdale tandis que la sérologie est effectuée, si possible, sur le sang récolté par le chasseur formé sur le lieu de chasse.

En 2009, aucune sérologie positive n'a été détectée. Néanmoins, l'Administration des Services Vétérinaires doit rester vigilante à l'égard de la peste porcine classique qui, de temps à autre, fait une réapparition respectivement en Rhénanie-Westphalie et en Rhénanie-Palatinat.

Vu la densité de la population des sangliers, des mesures de biosécurité sont à observer au niveau des exploitations porcines. Ces mesures consistent dans la construction de clôtures autour des porcheries et dans l'installation de sas d'entrée équipés de dispositifs et matériels de désinfection.

Les résultats de ce monitoring sont représentés dans le tableau à la page suivante.

mois	abattus	sero+	sero-	% SERO+	viro+	sero+ <1an	sero- <1an	% SERO+ <1an	abattus <1 an	% abattus <1an
juil-03	113	43	63	40,57	0	22	46	32,35	73	64,60
août-03	120	54	55	49,54	1	22	29	43,14	59	49,17
sept-03	145	65	69	48,51	0	21	39	35,00	68	46,90
oct-03	703	342	259	56,91	0	128	168	43,24	366	52,06
nov-03	1247	516	507	50,44	0	201	315	38,95	646	51,80
déc-03	762	319	331	49,08	0	102	181	36,04	349	45,80
janv-04	500	197	263	42,83	0	58	159	26,73	265	53,00
févr-04	249	93	137	40,43	0	37	85	30,33	137	55,02
mars-04	135	43	86	33,33	0	20	45	30,77	59	43,70
avr-04	112	59	50	54,13	0	22	25	46,81	46	41,07
mai-04	195	122	60	67,03	0	38	28	57,58	72	36,92
juin-04	183	103	71	59,20	0	51	50	50,50	104	56,83
juil-04	87	36	44	45,00	0	9	31	22,50	44	50,57
août-04	123	56	64	46,67	0	20	43	31,75	65	52,85
sept-04	110	54	48	52,94	0	15	31	32,61	51	46,36
oct-04	388	197	154	56,13	0	37	72	33,94	124	31,96
nov-04	1156	551	512	51,83	0	199	309	39,17	554	47,92
déc-04	443	179	219	44,97	0	65	129	33,51	219	49,44
janv-05	311	106	167	38,83	0	37	84	30,58	143	45,98
févr-05	117	44	57	43,56	0	15	31	32,61	54	46,15
mars-05	95	27	58	31,76	0	12	25	32,43	44	46,32
avr-05	90	23	55	29,49	0	5	20	20,00	32	35,56
mai-05	245	68	156	30,36	0	22	82	21,15	119	48,57
juin-05	195	40	134	22,99	0	13	71	15,48	96	49,23
juil-05	121	30	77	28,04	0	12	46	20,69	70	57,85
août-05	150	19	111	14,62	0	4	72	5,26	91	60,67
sept-05	77	16	59	21,33	0	11	37	22,92	49	63,64
oct-05	x	8	155	4,91	0	5	104	4,59	x	x
nov-05	x	29	572	4,83	0	17	293	5,48	x	x
déc-05	x	4	318	1,24	0	2	143	1,38	x	x
jan-juin-2006	x	29	518	5,30	0	21	267	7,29	x	x
juil-sept-2006	x	3	157	1,88	0	2	72	2,70	x	x
oct-dec-2006	x	7	776	0,89	0	0	400	0,00	x	x
janv-fev-2007	x	5	205	2,38	0	3	131	2,24	x	x
mars-dec-2007	x	11	912	1,19	0	8	594	1,33	x	x
janv-juin-2008	x	3	173	1,70	0	0	130	0,00	x	x
juil-dec-2008	x	3	266	1,12	0	0	51	0,00	x	x
janv-dec-2009	x	1	292	0,34	0	0	11	0,00	x	x
total		3505	8210	29,92	1	1256	4449	22,02		

2. Les encéphalopathies spongiformes transmissibles (E.S.T.)

Les E.S.T. sont des maladies marquées par une dégénérescence vacuolaire des neurones de la substance grise, progressive et fatale. Les espèces animales atteintes par la maladie sont :

- les bovins (maladie de la vache folle ou E.S.B.)
- les ovins et caprins (scrapie).

Le Luxembourg a connu à ce jour 3 cas d'E.S.B. (1997, 2002 et 2005) tandis qu'aucun cas de scrapie n'a été détecté dans la population ovine et caprine.

La maladie d'E.S.B., qui a connu une incidence importante surtout au Royaume-Uni mais à une échelle moins importante dans d'autres Etats membres, montre désormais une nette régression dans tous les Etats membres de l'U.E. Suite à une décision de la Commission, certains Etats membres, dont le Grand-Duché de Luxembourg, ont révisé leur programme annuel de surveillance de l'E.S.B. C'est pourquoi la limite d'âge des bovins abattus pour la consommation humaine et soumis à un test B.S.E. a été relevée de 30 à 48 mois à partir du 1^{er} janvier 2009. La limite d'âge pour les animaux morts soumis à un test B.S.E. a été maintenue à 24 mois.

En 2009, les catégories d'animaux suivants ont été soumises à un test E.S.T. :

NOMBRE DE TESTS d'E.S.T. EFFECTUÉS EN 2009	
BOVINS	
Animaux morts (> 24 mois)	3.452
Animaux présentés à l'abattage d'urgence (> 48 mois)	3
Animaux sains abattus pour la consommation humaine (> 48 mois)	5.521
Animaux suspects	1
OVINS	
Animaux morts (> 18 mois)	328
Animaux sains abattus pour la consommation humaine (> 18 mois)	240
CAPRINS	
Animaux morts (> 18 mois)	132
Animaux sains abattus pour la consommation humaine (> 18 mois)	176
CERVIDÉS :	
Animaux abattus à la chasse (> 18 mois)	11
T O T A L	9.864

Tous les tests ont donné un résultat négatif.

Génotypage des ovins en 2009

Programme d'élevage relatif à la résistance aux encéphalopathies spongiformes transmissibles chez les ovins

Depuis la mise en place en 2003 au Luxembourg d'un programme d'élevage permettant la sélection de souches de race ovine résistantes aux encéphalopathies spongiformes transmissibles, quelques 2.345 moutons ont été testés.

Les résultats de ces analyses démontrent pour le cheptel ovin luxembourgeois l'évolution suivante en matière des génotypes résistants aux encéphalopathies spongiformes transmissibles :

2004 :

porteur du double allèle ARR/ARR :	22,06%
porteur du simple allèle ARR :	41,86%

2005 :

porteur du double allèle ARR/ARR :	32,51%
porteur du simple allèle ARR :	45,70%

2006 :

porteur du double allèle ARR/ARR :	37,69%
porteur du simple allèle ARR :	47,23%

2007 :

porteur du double allèle ARR/ARR :	55,15%
porteur du simple allèle ARR :	97,79%

2008 :

porteur du double allèle ARR/ARR :	61,76%
porteur du simple allèle ARR :	99,02%

2009 :

porteur du double allèle ARR/ARR :	70,31%
porteur du simple allèle ARR :	99,22%

Vu le nombre décroissant d'ovins à analyser et vu que 70,31 % sont porteurs du double allèle ARR/ARR et 99,22 % sont porteur du simple allèle ARR, le programme d'assainissement touche à son but et peut être arrêté.

En acceptant dès lors seulement des béliers allèle ARR/ARR à la monte, l'élevage résistant aux encéphalopathies spongiformes transmissibles chez les ovins préserve son niveau de sécurité.

Résultats du génotypage en 2009

	ARR/ARR	ARR/ARQ	ARR/VRQ	ARR/ARH	ARR/AHQ	ARQ/VRQ	Total par race	Pourcentage par race
Ardenner	4	3					7	5,47%
Heidschnucke	3						3	2,34%
Merino	3	7	1		1	1	13	10,16%
Schwarzkopf	9						9	7,03%
Texel	71	8		16	1		96	75,00%
Total par génotype	90	18	1	16	2	1	128	100,00%
Pourcentages par génotype	70,31%	14,06%	0,78%	12,50%	1,56%	0,78%	100,00%	

3. La fièvre aphteuse

Le Luxembourg a connu son dernier foyer de fièvre aphteuse en 1964.

Une vigilance permanente est maintenue en place au niveau de l'Administration des Services Vétérinaires aux fins de prévenir pour autant que possible l'introduction sur notre territoire de cette maladie hautement contagieuse et dès lors des conséquences socio-économiques désastreuses.

Le risque d'introduction de la fièvre aphteuse à partir des pays tiers par le biais d'animaux vivants sensibles à la maladie ou de leurs produits est toujours présent vu que la vaccination préventive contre cette maladie dévastatrice a été arrêtée dans toute l'U.E. depuis 1992.

4. La rage

En 2009 aucun cas de rage n'a été détecté sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

Le Grand-Duché de Luxembourg est déclaré pays officiellement indemne de la rage par l'Office International des Epizooties en juillet 2001.

Le dernier cas de rage diagnostiqué remonte au 15 janvier 1999.

Le monitoring en matière de rage, toujours en place au Luxembourg, a donné pour 2009 le tableau suivant :

Animaux examinés, ces dernières années, pour suspicion de rage

<u>Espèce</u>	<u>Résultats positifs</u>			<u>Résultats négatifs</u>		
	<u>2007:</u>	<u>2008:</u>	<u>2009:</u>	<u>2007:</u>	<u>2008:</u>	<u>2009:</u>
Renards	0	0	0	24	20	24
Sangliers	0	0	0	0	0	1
Chauve-souris	0	0	0	0	0	1
Bovins	0	0	0	1	7	1
Moutons	0	0	0	0	0	0
Caprins	0	0	0	0	0	0
Chiens	0	0	0	0	0	1
Chats	0	0	0	5	4	0
Total :				30	31	28

La surveillance en matière de la rage va se concentrer également en 2010 dans notre pays sur l'examen de laboratoire des renards et des animaux domestiques et sauvages morts avec des symptômes neurologiques.

5. La tuberculose

En 2009 : aucun cas de tuberculose n'a été détecté.

Le Grand-Duché de Luxembourg a été déclaré « pays officiellement indemne de tuberculose » par décision 97/76/CE de la Commission du 17 décembre 1996. Ce statut a été confirmé par décision 1999/467/CE du 15 juillet 1999.

Ce statut sanitaire a pu être maintenu en 2009 en respectant les dispositions de l'annexe du règlement grand-ducal du 20 août 1999 relatif à des problèmes de police sanitaire en matière d'échanges intra-communautaires d'animaux des espèces bovine et porcine, à savoir :

- le pourcentage des troupeaux bovins infectés par la tuberculose n'a pas été supérieur à 0,1% par an pendant 6 années consécutives ;
- il existe un système d'identification conforme au règlement (CE) no 1760/2000 ;
- tous les bovins abattus sont soumis à une inspection post mortem officielle et aucun cas de tuberculose n'a été détecté.

A noter que la tuberculose n'est toujours pas éradiquée au Royaume-Uni, en Irlande, en Espagne, au Portugal et aux pays baltiques.

6. La brucellose

En 2009 : aucun cas de brucellose n'a été détecté.

C'est la 14^e année consécutive sans foyer de brucellose bovine.

Tous nos cheptels ont le statut « officiellement indemne de brucellose ». Il faut souligner que, par la décision 99/466/CE de la Commission du 15 juillet 1999, le Grand-Duché de Luxembourg a été déclaré « Etat membre officiellement indemne de la brucellose bovine ».

Pour garantir et maintenir ce statut les mesures de prévention et de contrôle continuent à être appliquées.

En 2009, les exploitations laitières ont été testées avec un total de 846 analyses sur le lait de collecte. Tous les résultats étaient négatifs.

Le nombre de bovins d'élevage et de rente âgés de plus de 12 mois, testés avec résultat négatif, était pour 2009 de 537, alors que pour la brucellose ovine, 131 animaux ont été testés avec résultat négatif.

7. La leucose bovine enzootique

En 2009, aucun foyer de leucose bovine n'a été détecté.

Le dernier foyer de leucose bovine enzootique détecté au Grand-Duché de Luxembourg remonte à 1999.

Par la décision 99/465/CE du 13 juillet 1999, le Grand-Duché de Luxembourg a été déclaré « Etat membre officiellement indemne de la leucose bovine enzootique ».

Pour maintenir ce statut, 529 cheptels laitiers ont été testés avec en fin de compte un résultat douteux.

8. L.I.B.R.

Le programme de surveillance et de lutte mis en place à titre volontaire dans notre pays, connaît pour l'année 2009 les chiffres suivants :

Nombre d'exploitations participant au programme : 196 (avec plusieurs sites)

Nombre total d'échantillons analysés : 31.483

Résultats :

7.967 échantillons étaient positifs en I.B.R. – gB, c.-à-d. vaccinés avec un vaccin délété

1.736 échantillons étaient positifs en I.B.R. – gE, c.-à-d. porteurs d'anticorps contre le virus sauvage ou vaccinés avec un vaccin non délété

Statut 1 : 5

Statut 2 : 7

Statut 3 : 107

Suspendu / 0 tests : 77

9. La para-tuberculose

La campagne officielle de surveillance et de lutte contre la para-tuberculose, organisée durant la période de stabulation 2008/2009, a permis de continuer à détecter les animaux séropositifs respectivement les excréteurs du germe de cette maladie et d'en continuer l'assainissement.

Rappelons à cet effet que l'échantillonnage sérologique est opéré sur les bovins allaitants à partir de l'âge de 24 mois, alors que les vaches laitières sont analysées sur le lait.

Les porteurs d'anticorps sont examinés, par analyse des matières fécales, sur une éventuelle excrétion du germe pathogène.

Au vu du grand risque de la transmission de la maladie, surtout pour le jeune bétail, les excréteurs testés positivement, sont censés être éliminés endéans les 3 semaines.

L'Etat subventionne cet assainissement par une indemnisation de l'ordre de grandeur de 250 € par bovin éliminé.

La situation de la para-tuberculose au Grand-Duché se présente de la façon suivante à la fin de la campagne de surveillance et de lutte 2008/2009 (4^e campagne) :

Statut A (0% d'anticorps positifs) :	1.044 exploitations
Statut B (< 5 % d'anticorps positifs) :	389 exploitations
Statut C (< 10% d'anticorps positifs) :	105 exploitations
Statut D (> 10 % d'anticorps positifs) :	47 exploitations

Les chiffres individuels sont les suivants :

Sérologie :

25.830 négatifs

90 douteux

687 positifs

soit 26.607 analyses au total

Nombre d'échantillons de lait analysés :

9.242 négatifs

213 positifs

soit 9.455 analyses au total

Les analyses par le **test P.C.R. des matières fécales prélevées** sur des bovins porteurs d'anticorps ont donné les résultats suivants :

1.641 négatifs

102 douteux

404 positifs

soit 2.147 analyses au total

Au vu de cette situation sanitaire et en vue de l'élimination conséquente des excréteurs du germe pathogène, un assainissement de notre cheptel en matière de la para-tuberculose devrait être un objectif réaliste à moyen terme. Cette perspective implique évidemment que les exploitations les plus fortement infectées mettent en application un programme hygiénique conséquent aux fins d'améliorer la situation sanitaire de leur cheptel.

A noter que la 5^e campagne de surveillance et de lutte contre la para-tuberculose a débuté en septembre 2009 pour se terminer avec la mise en pâture des bovins au printemps 2010.

10. La maladie d'Aujeszky

En 2009 : aucun cas n'a été détecté.

Par la décision 99/399/CE de la Commission Européenne du 2 juin 1999, le Grand-Duché de Luxembourg a été déclaré « Etat membre officiellement indemne de la maladie d'Aujeszky ».

Par ce fait, le Grand-Duché bénéficie des garanties supplémentaires accordées par la Commission par la décision 93/24/CE du 11 décembre 1992.

En 2009, un total de 380 échantillons de sang, provenant de 17 exploitations porcines luxembourgeoises, ont été testés avec un résultat négatif.

De ce fait le statut de cheptel porcin domestique officiellement indemne a pu être maintenu, suite à un programme de surveillance incluant un examen sérologique de toutes les truies abattues dans les abattoirs agréés au Luxembourg et suite à un contrôle sérologique aléatoire des porcs d'élevage et de rente exportés.

A noter que 10 échantillons de sangliers envoyés au laboratoire CERVA à Bruxelles ont donné un résultat négatif.

11. La maladie vésiculeuse du porc

En 2009, aucun foyer de la maladie vésiculeuse du porc n'a été détecté.

12. La maladie hémorragique des lapins

Après la notification de 3 cas de cette maladie en 2008, aucun cas de la maladie hémorragique des lapins n'a été détecté en 2009.

13. La myxomatose

Après la constatation de cette maladie en 2008, elle a été éradiquée par la suite et aucun nouveau foyer n'a été notifié en 2009.

14. La maladie de Visna-Maedi chez le mouton

Le programme de dépistage de la maladie de Visna-Maedi, mis en place à titre volontaire en 1990, a été poursuivi en 2009 avec le bilan que sur 132 ovins échantillonnés, 13 ont donné un résultat positif et 2 un résultat douteux.

15. L'influenza aviaire (peste aviaire – grippe aviaire)

L'épidémie de la grippe aviaire, causée par la souche hautement pathogène (H5 N1) et détectée fin 2003 pour la première fois dans le Sud-Est de l'Asie, a été notifiée entretemps dans la plupart des régions du globe, surtout dans les pays en voie de développement où l'élevage des volailles se fait sous des conditions hygiéniques et sanitaires rudimentaires. Cette épidémie, au caractère potentiel d'une zoonose, a entraîné jusqu'à ce jour respectivement la mort et l'abattage sanitaire de plus de 250 millions de volailles de par le monde alors que le nombre de décès humains, survenus dans les pays du Sud-est asiatique et dans plusieurs pays de l'Afrique, s'élève à 216 cas.

En Europe la grippe aviaire a été notifiée en 2007 en Allemagne, au printemps en Bavière et en automne au Nord-est de Brandebourg, en Tchéquie, au Royaume-Uni, en Hongrie, en Pologne, en Roumanie et en France dans les régions marécageuses autour de la Grande Creusière à Diane Capelle (Moselle), à quelques 90 km de la frontière du Luxembourg incitant à la haute vigilance sur notre territoire.

Des mesures préventives ont été mises en place afin d'éviter, pour autant que possible, que notre cheptel avicole ne soit atteint par ce virus hautement pathogène susceptible de se transmettre à l'être humain, par contact prolongé et intensif avec les animaux malades.

Durant les périodes de migration printanière ou automnale des oiseaux, des mesures de biosécurité ont été mises en place. Ces mesures nous ont permis de rester indemne de cette épidémie jusqu'à ce jour. Des communiqués officiels ont sensibilisé la population et des mesures de précaution furent édictées par les organes des médias.

Un programme de surveillance active et passive de la grippe aviaire repose entre autres sur l'échantillonnage des volailles domestiques et des oiseaux sauvages.

A noter que l'échantillonnage des oiseaux sauvages est réalisé en collaboration avec les experts de la « Ligue Nationale pour la Protection des Oiseaux et de la Nature ».

En 2009, un total de 381 analyses ont été effectuées au Laboratoire National de Santé – Institut d'Immunologie ; tous les résultats étaient négatifs pour l'IAHP (influenza aviaire hautement pathogène). 341 de ces échantillons proviennent de volailles d'élevage alors que 40 échantillons ont été prélevés sur des oiseaux sauvages.

Tous ces résultats étaient négatifs.

16. La maladie de Newcastle ou pseudopeste aviaire

Cette maladie de volailles est en progression dans différents Etats membres et dans les pays tiers. Aux conséquences économiques moins graves que l'influenza aviaire, cette maladie exige néanmoins une surveillance sanitaire rigoureuse.

Le dernier foyer de la maladie de Newcastle a été notifié au Luxembourg en 1999 sur des pigeons voyageurs.

En 2009, 196 échantillons de sang ont été envoyés au laboratoire CERVA de Bruxelles dont 16 échantillons ont été séropositifs. Il s'agissait de poules pondeuses vaccinées.

17. La tuberculose aviaire

En 2009 aucun cas n'a été détecté.

Les deux derniers foyers ont été diagnostiqués au Luxembourg en 2000.

18. La leucose aviaire

En 2009, aucun cas n'a été détecté.

Le dernier foyer au Luxembourg remonte à 2000 et était localisé à Bertrange.

19. La laryngo-trachéite infectieuse

En 2009, aucun cas n'a été détecté.

Les 2 derniers foyers au Luxembourg remontent à 1999.

20. La psittacose

Comme en 2008, il y a eu notification d'un foyer en 2009.

Ce foyer a été détecté à Remerschen.

Rappelons que la psittacose, de par son caractère zoonotique, est une maladie à déclaration obligatoire.

21. La varroase

La varroase continue à être présente à l'état endémique au Luxembourg et il faut s'apprêter à vivre avec cette maladie qui provoque des pertes surtout indirectes par l'affaiblissement des colonies d'abeilles en les rendant ainsi plus réceptives à d'autres maladies.

Pour cette raison, il est fortement recommandé de soumettre les colonies à un traitement préventif en automne et d'appliquer surtout des mesures hygiéniques.

En 2009, les substances suivantes ont été mises à la disposition des apiculteurs par les soins de l'Administration des Services Vétérinaires :

- acide formique
- acide oxalique
- Thymovar

22. La loque américaine

En 2004, il y a eu notification de 6 cas de cette maladie hautement contagieuse entraînant l'élimination sanitaire de 8 ruchers alors qu'en 2005 aucun cas ne fut détecté.

L'épidémie de la loque américaine, qui a entraîné la destruction de 18 ruchers en 2006, a connu quelques séquelles en 2007 avec la destruction de 2 autres ruchers notifiés comme faiblement infectés.

En 2009, aucun cas n'a été détecté.

23. L'échinococcose

Par accord ministériel il a été possible, depuis août 2001, d'intensifier la collaboration entre le "Untersuchungsinstitut für Veterinärmedizin, Lebensmittelhygiene und Molekularbiologie in Saarbrücken" et le Laboratoire de Médecine Vétérinaire.

Les résultats d'analyses démontrent une certaine stabilité dans la prévalence des renards infestés, à savoir :

2001: 100 renards avec 20 infestations, soit 20%
2002: 69 renards avec 18 infestations, soit 26%
2003: 4 renards avec 1 infestation, soit 25%
2004: 35 renards avec 5 infestations, soit 14,5 %
2005: 303 renards avec 66 infestations, soit 21,8%
2006: 23 renards avec 7 infestations, soit 30,43%
2007 : 23 renards avec 3 infestations, soit 13,04 %
2008 : 20 renards avec 2 infestations, soit 10%
2009 : 23 renards avec 4 infestations, soit 17,39%

24. La fièvre catarrhale ovine

Cette maladie exotique a émergé pour la première fois au-delà de la latitude Nord 50° en août 2006 près de Maastricht d'où elle s'est propagée dans le Sud des Pays-Bas, dans une grande partie de la Belgique, en Rhénanie-Westphalie du Nord, en Rhénanie-Palatinat, dans le Nord-est de la France et dans le Nord du Luxembourg. Fin 2006, le Luxembourg a compté 4 cas asymptomatiques détectés au laboratoire, sur des bovins revenant du pacage passé en Belgique. Cela n'empêche que, dès l'apparition de la fièvre catarrhale ovine (F.C.O.) dans le Sud des Pays-Bas, le Luxembourg a été intégré dans la zone de surveillance d'un rayon de 150 km et soumis à des mesures restrictives des mouvements des espèces sensibles y détenues.

Après la mise en place de la zone saisonnièrement indemne du vecteur le 18 décembre 2006, de commun accord avec les autres Etats membres avoisinants infectés, la F.C.O. ne s'est de nouveau manifestée dans notre pays qu'à partir du 17 août 2007 pour se propager dans la suite à une allure fulgurante sur tout le territoire du pays.

Grâce à la vaccination et à l'immunité naturelle acquise au cours de l'année 2008, la F.C.O. ne s'est manifestée que par quelques cas cliniques (23 cas dont 22 bovins et 1 chèvre) et aucune mortalité n'a pu être mise en évidence. Notons que les animaux concernés n'étaient pas encore vaccinés contre la F.C.O. Dans un cas, le bovin n'était vacciné qu'une seule fois.

En 2009, aucun cas clinique n'a été déclaré et aucune circulation de virus n'a été constatée. De ce fait la vaccination est devenue facultative.

Résultat des analyses:

127 analyses sérologiques chez les bovins dont 87 positives par immunité naturelle ou par vaccination.

441 analyses P.C.R. dont aucun résultat positif.

25. Herpes virose de la carpe Koï (Cypvirus carpio)

Au mois de juin 2007, la maladie émergente « Herpes virose de la carpe Koï » a été détectée pour la première fois dans notre pays dans un établissement de vente de poissons d'agrément.

Cette maladie, inoffensive pour l'homme, atteint exclusivement quelques variétés de l'espèce carpe commune et plus particulièrement le poisson d'agrément « carpe Koï ». Cette maladie, hautement contagieuse, est causée par un virus de la famille des Herpes et les poissons infectés peuvent mourir endéans les 24 à 48 heures sous des symptômes spécifiques ou bien présentent un comportement caractérisé par des signes de léthargie, des troubles respiratoires et des mouvements de nage incoordonnés. Les branchies peuvent présenter des tâches rouges et blanches voire être hémorragiques alors que les écailles sont ternes et boursouflées, recouvertes de glaires, et les yeux sont enfoncés.

La mortalité atteint entre 80 et 100% parmi les poissons infectés alors que les survivants risquent de rester porteurs de virus.

L'enquête épidémiologique a dépisté l'origine de l'infection dans un établissement piscicole sis en Tchéquie d'où les poissons, par le biais d'une chaîne commerciale allemande, ont été introduits au Luxembourg.

Dans la suite, l'infection a été mise en évidence dans plusieurs points de vente du Luxembourg ainsi que dans des piscicultures privées.

Finalement, avec les températures d'eau plus fraîche de l'automne, le virus a perdu sa virulence pathogène et l'épidémie s'est arrêtée avec la possibilité de réapparition avec le printemps 2008.

Retenons qu'il n'existe ni médicament, ni vaccin contre cette maladie et que seul l'assainissement sanitaire arrive à juguler cette épidémie du carpe Koï.

En 2009, 1 cas de cette maladie a été diagnostiqué à Dahl.

CHAPITRE IV

A. SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

La sécurité des denrées alimentaires n'est pas seulement une priorité du Gouvernement, mais répond également à une attente du consommateur.

La nouvelle réglementation communautaire relative à la sécurité alimentaire met en évidence les principes de précaution, de responsabilité et de traçabilité en termes de production et de fabrication des denrées alimentaires alors que l'information des consommateurs en devient partie intégrante.

Dans l'esprit du suivi intégré des denrées alimentaires d'origine animale de l'étable à la table, il s'agit de la part de l'Administration des Services Vétérinaires d'assurer non seulement le statut sanitaire du cheptel national au niveau de la production primaire, mais de surveiller également les procédures et l'infrastructure des établissements actifs dans le secteur agro-alimentaire.

Cette approche intégrée implique le contrôle des quelque 50 fermes vendant et transformant des produits alimentaires provenant de leur propre production d'animaux, des quelques 240 boucheries et points de vente ainsi que des établissements agréés.

1. LE CONTROLE DES ÉTABLISSEMENTS

Suite à la réorganisation de l'Administration des Services Vétérinaires, la division « Santé Publique », comprenant 4 vétérinaires officiels, effectue ces contrôles en commun avec des vétérinaires officiels affectés aux 3 abattoirs agréés au Luxembourg.

Les contrôles consistent dans la surveillance et l'appréciation de différents paramètres.

Au niveau des locaux individuels sont pris en considération l'état d'entretien et de nettoyage des infrastructures, des équipements et du matériel.

Au niveau de la production, les paramètres contrôlés peuvent être regroupés comme ci-dessous:

- 1) gestion et hygiène du personnel;
- 2) procédures de fabrication et de surveillance des produits et de l'entreprise;

En 2009, il a été procédé, en dehors du contrôle continu des établissements agréés, à 278 visites de contrôle dans 233 établissements.

Concernant les résultats de contrôle des locaux, le mauvais rangement des locaux représente 37% des remarques. C'est un point important car il constitue un élément essentiel dans la prévention de contamination croisée et la bonne gestion des produits.

Les déficiences en relation avec l'entretien de l'équipement et de l'infrastructure des locaux représentent le même pourcentage des remarques. 16% des non-conformités constatés lors du contrôle des différents établissements concernent le nettoyage.

Concernant les remarques relatives à la production, 21% des remarques concernent la gestion et l'hygiène du personnel et 79% des remarques concernent les procédures de fabrication et l'autocontrôle des produits et de l'entreprise.

2. PRELEVEMENTS D'ECHANTILLONS

Dans 153 établissements, 835 échantillons ont été prélevés en vue de la recherche de germes pathogènes (*Listeria monocytogenes*, *Salmonella*, *Echerichia Coli* O:157 H:7, *Clostridium perfringens*, *Campylobacter*, *Staphylocoques*) et de germes contaminants (*Echerichia Coli*). Sur les 835 échantillons, 6503 analyses ont été effectuées par le Laboratoire de médecine vétérinaire. Aucun *E. Coli* O:157 H:7 n'a été isolé.

Très peu de salmonelles et clostridies ont été détectées. Les campylobacters ont été détectés essentiellement dans la viande fraîche de volaille. Il faut donc accorder une grande attention à ces produits et éviter la contamination croisée de ces produits vers d'autres denrées alimentaires.

Les germes de *Listeria*, *Staphylocoques* et *E. Coli* ont été isolés plus fréquemment mais en très faibles quantités. De ce fait, ces germes ne représentent qu'un faible risque pour la santé publique, si toute multiplication ultérieure est évitée par un strict respect de la chaîne du froid. Il faut donc insister sur l'importance du respect de la chaîne du froid ainsi que sur une surveillance permanente de l'hygiène et des bonnes pratiques de fabrication.

3. LA SURVEILLANCE DE LA PRÉVALENCE DES SALMONELLES CHEZ LES VOLAILLES

La réglementation communautaire sur les zoonoses, et plus spécifiquement sur les salmonelles, prescrit des programmes de surveillance à tous les stades pertinents de la production, de la transformation et de la distribution dans l'objectif de réduire la prévalence et le risque que les salmonelles représentent pour la santé publique. Ces programmes de surveillance concernent actuellement les poules pondeuses et les poulets de chair.

Les résultats sur les volailles sont en général favorables.

4. Les animaux de boucherie

A) TOTAL des animaux abattus dans les abattoirs

	2006	2007	2008	2009
gros bovins	24676	23818	24923	24787
veaux	3267	2475	1680	1354
porcs	94179	94170	95366	93710
porcelets	42499	43625	45991	42055
chevaux	14	24	27	29
ovins	4008	1570	1481	2215
caprins	736	336	316	458
autruches	18	141	142	151
TOTAL	169397	166159	169926	164759

B) TOTAL des animaux abattus chez les agriculteurs pratiquant l'abattage à la ferme

	2006	2007	2008	2009
bovins	63	71	269	35
veaux	168	159	258	126
porcs	1913	1807	2570	1419
porcelets	5771	6215	5910	5856
ovins/caprins	648	148	670	43
chevaux	0	0	2	0
volailles	39742	37591	34529	28888
lapins	2780	1649	755	1541
TOTAL	51085	47640	44963	37908 *

* Les animaux abattus auprès de l'établissement Niessen figurent désormais dans les statistiques des animaux abattus dans les abattoirs agréés

INSPECTION DU GIBIER DANS LES CENTRES DE COLLECTE EN 2009

cerfs	302
chevreuils	1942
sangliers	1715
daims	19

RESULTATS DE L'INSPECTION DES VIANDES EN 2009

SAISIES

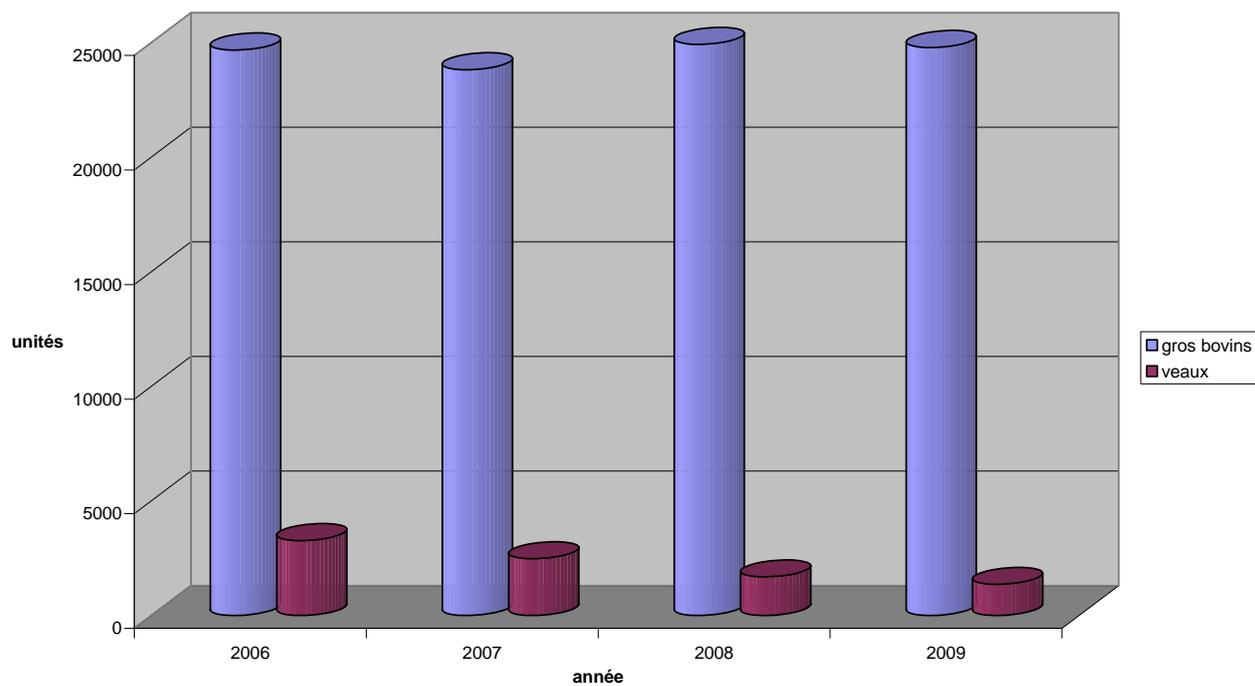
1) ABATTOIRS

	<u>nombre de carcasses saisies</u>	<u>cadavres</u>
gros bovins	28	1
veaux	0	6
porcs	424	93
porcelets	401	32
ovins/caprins	5	0
chevaux	0	0
TOTAL	858	132

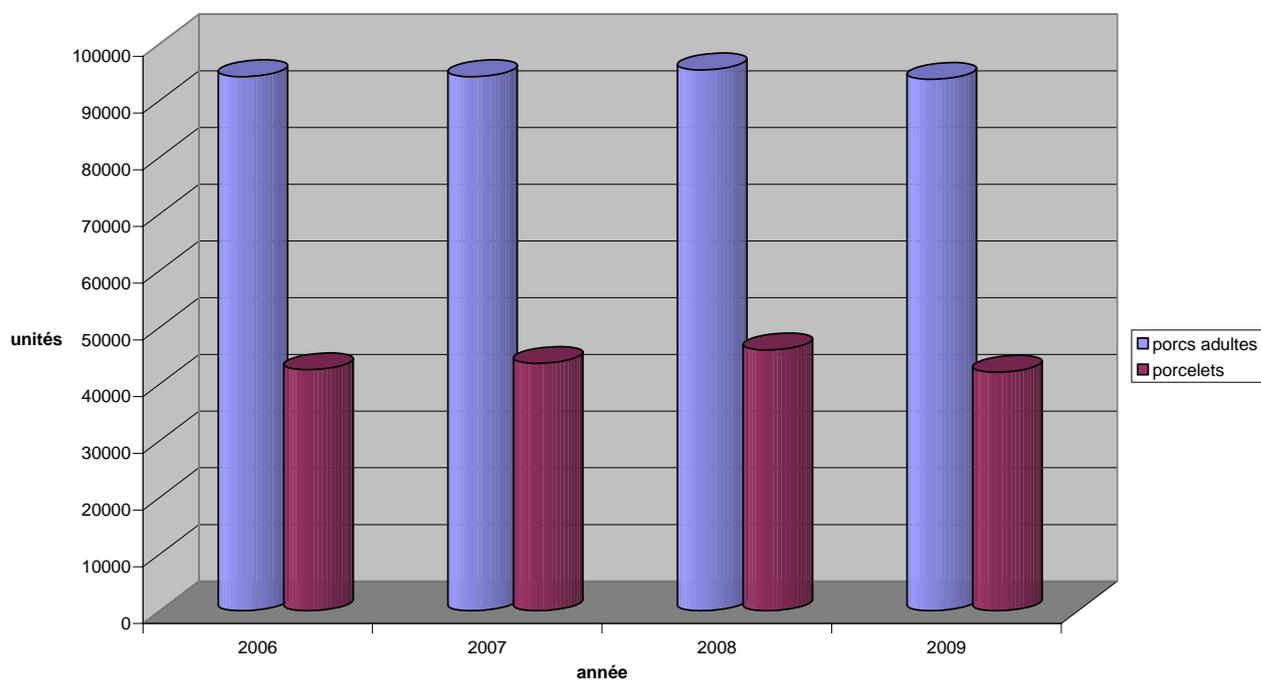
2) AGRICULTEURS avec autorisation d'abattage à la ferme

	<u>nombre de carcasses saisies</u>	<u>saisies partielles</u>
bovins adultes	0	0
veaux	0	0
porcs	0	0
porcelets	0	19 kg
ovins/caprins	0	0
volailles	111	0
lapins	4	0
TOTAL	115	19 kg

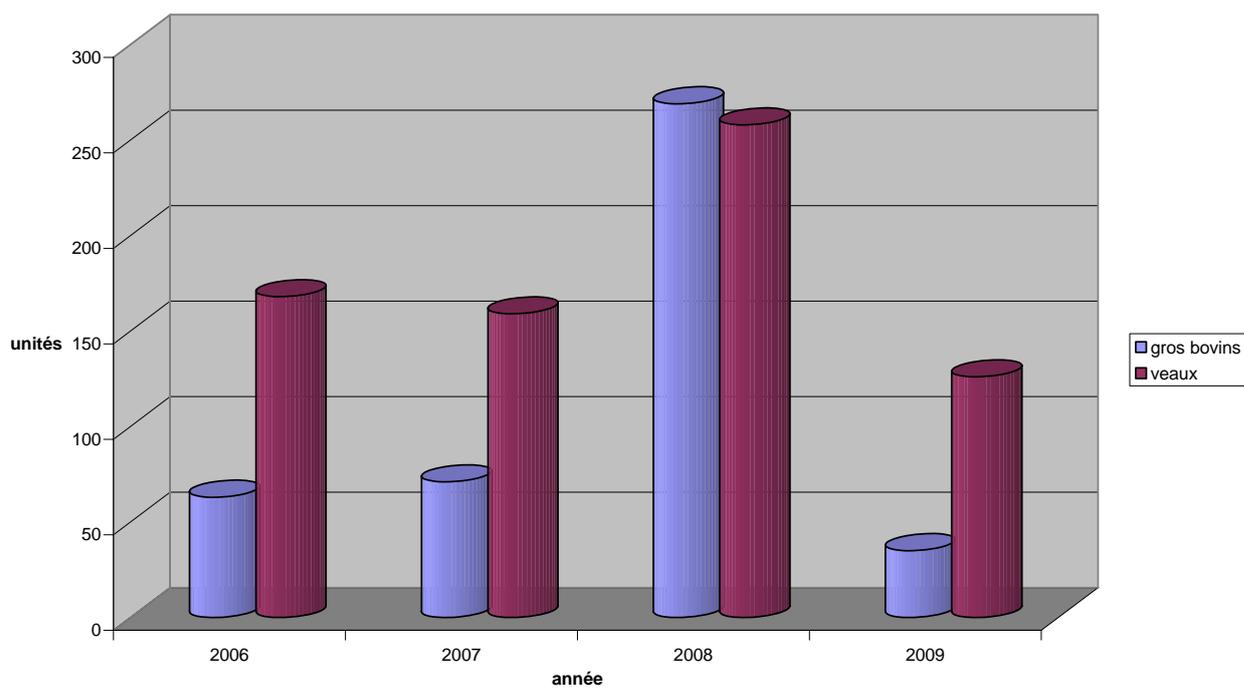
Bovins adultes et veaux abattus dans les abattoirs



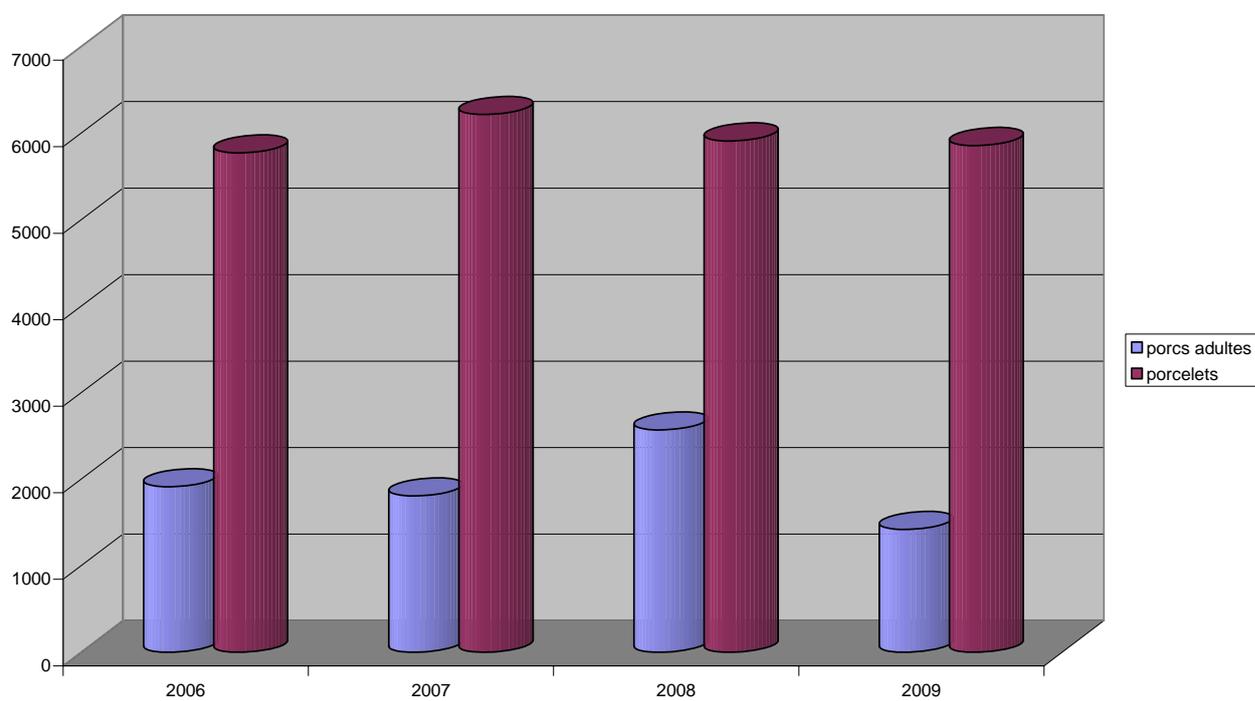
Porc et porcelets abattus dans les abattoirs



Bovins adultes et veaux abattus chez certains agriculteurs



Porcs adultes et porcelets abattus chez certains agriculteurs



B. L'ORGANISME POUR LA SÉCURITÉ ET LA QUALITÉ DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE (O.S.Q.C.A)

La création de l'O.S.Q.C.A., par le règlement grand-ducal du 25 avril 2008, répond aux exigences de la réglementation communautaire en matière de sécurité alimentaire.

En tant qu'organisme de coordination pour les différentes Administrations et Services impliqués dans les contrôles officiels de la chaîne alimentaire, l'O.S.Q.C.A. a été chargé des missions suivantes :

- élaboration, intégration et gestion du plan de contrôle pluriannuel intégré ;
- point de contact pour le système d'alerte rapide au Luxembourg;
- élaboration et gestion du plan de crise ;
- gestion du site www.securite-alimentaire.lu;
- coordination de la formation continue des agents impliqués dans les contrôles officiels ;
- réalisation et/ou évaluation des audits ;
- coordination des registres des établissements du secteur alimentaire ;
- établissement des avis scientifiques et techniques en matière de la sécurité alimentaire ;
- point de contact pour la Commission Européenne et l'Agence Européenne pour la sécurité alimentaire (E.F.S.A.).

Le staff de l'O.S.Q.C.A. représente 6 membres répartis à part égale sur le Ministère de l'Agriculture et le Ministère de la Santé ainsi qu'un secrétaire administratif.

Pour l'Administration des Services Vétérinaires, Mme Nathalie Welschbillig est déléguée à plein temps auprès de l'O.S.Q.C.A.

CHAPITRE V

MOUVEMENTS INTERNATIONAUX

Echanges, importations respectivement exportations d'animaux vivants et de produits d'animaux

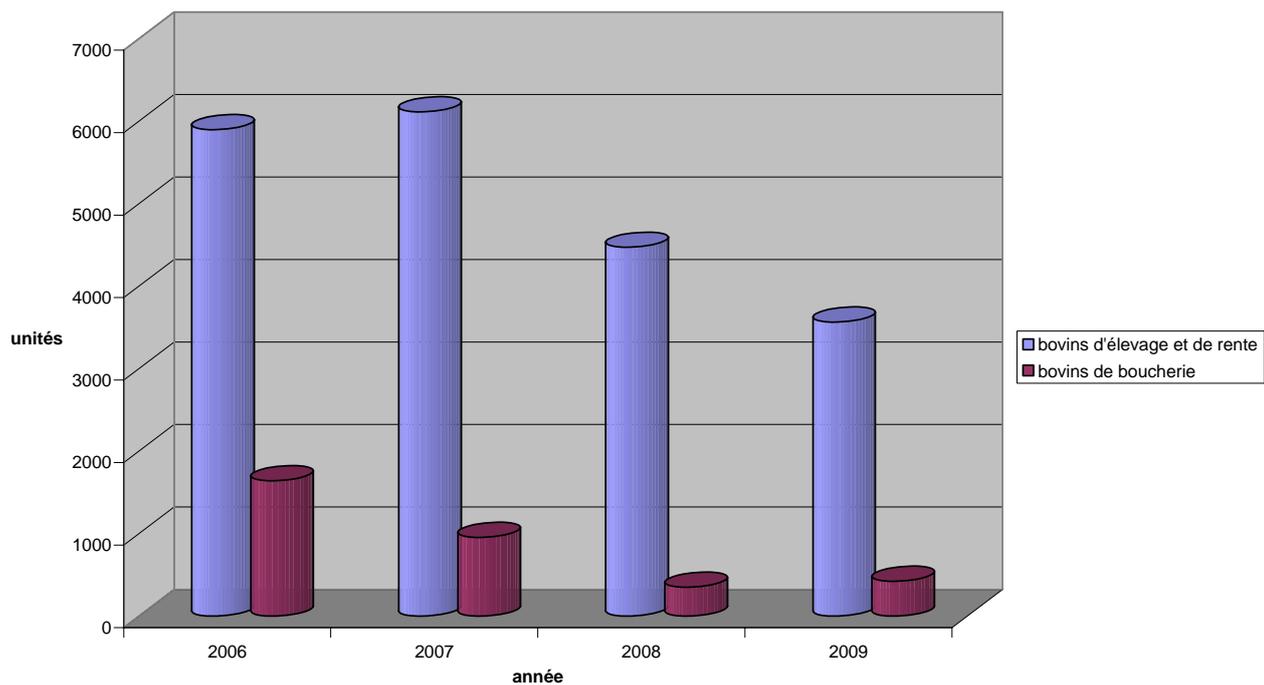
INTRODUCTIONS en provenance des pays de l'U.E.

espèce d'animaux	2006	2007	2008	2009
bovins d'élevage et de rente	5897	6112	4471	3565
bovins de boucherie	1642	955	350	423
porcs d'élevage et de rente	57139	72668	67570	60142
porcs de boucherie	32485	43431	46324	42368
chevaux	96	105	93	94
ovins	337	347	266	672
caprins	1063	1699	518	1813
volailles	134453	175253	156062	144619
chiens	71	0	0	0
embryons bovins	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
sperme (doses)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
autres	5316	10380	6122	5836

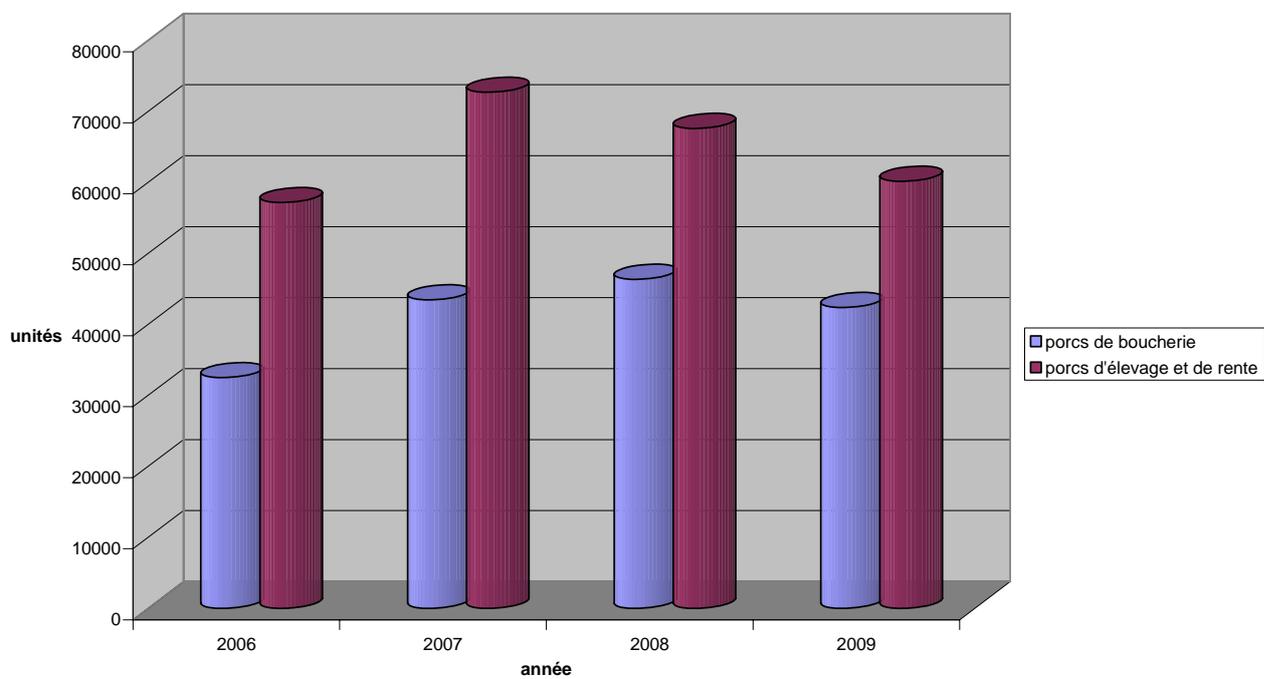
ECHANGES à destination des pays de l'U.E.

espèce d'animaux	2006	2007	2008	2009
bovins d'élevage et de rente	4917	3704	5190	5775
bovins de boucherie	17828	16705	19166	20875
veaux	12691	12136	10526	12306
porcs d'élevage et de rente	334	212	230	292
porcs de boucherie	48967	55846	57440	53061
porcelets	10906	15231	12149	16549
chevaux	26	42	66	76
ovins	785	604	773	318
caprins	350	201	327	280
lapins	6166	4629	1993	0
autruches	0	0	0	0
volailles	45555	53829	75817	92172
autres	2416	8744	6881	2445

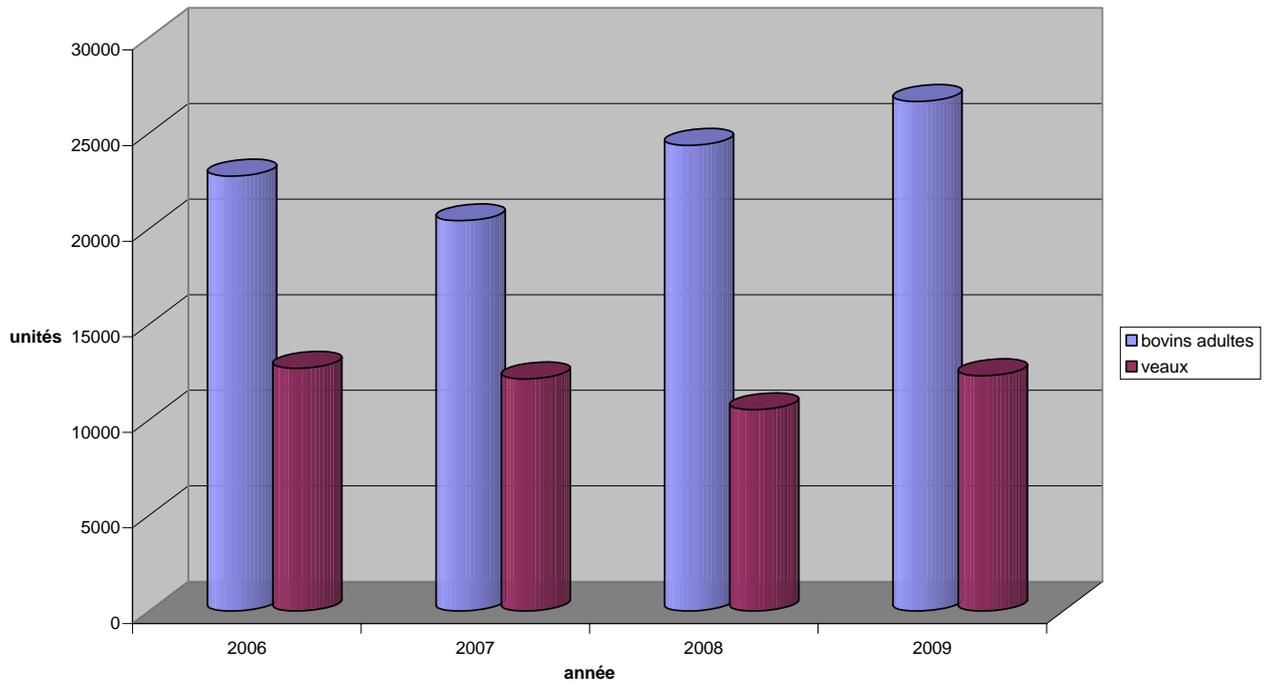
Introduction de bovins d'élevage et de rente et de boucherie



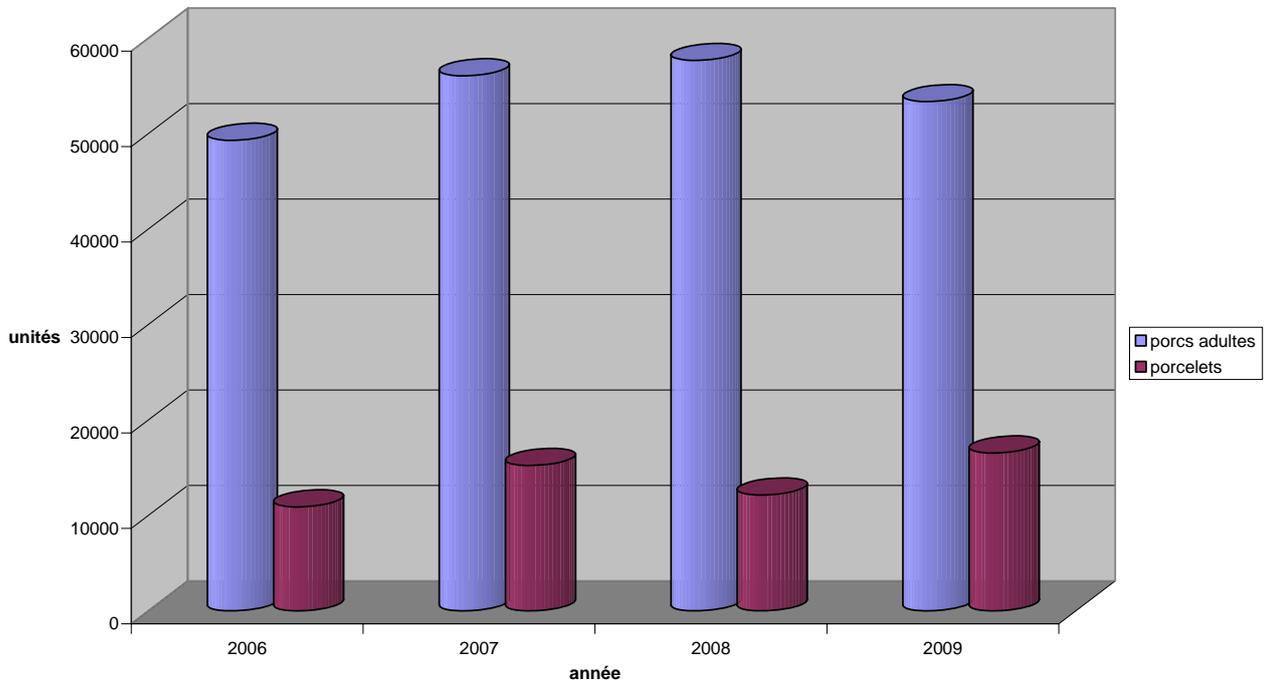
Introduction de porcs d'élevage et de rente et de boucherie



Echanges de bovins adultes et de veaux



Echanges de porcs adultes et de porcelets



B. P.I.F. - Findel: - I. Animaux vivants

<u>Chevaux</u>		
Provenance	Destination	Nombre
Afrique du Sud		23
	Allemagne	1
	Belgique	3
	Grande-Bretagne	16
	Irlande	3
Brésil		26
	Allemagne	4
	Belgique	1
	France	2
	Grande-Bretagne	14
	Norvège	1
	Pays-Bas	4
Canada		102
	Allemagne	34
	Belgique	12
	Espagne	4
	France	9
	Grande-Bretagne	7
	Irlande	3
	Pays-Bas	17
	République Tchèque	1
	Suède	3
	Suisse	12
Etats-Unis		177
	Allemagne	82
	Autriche	1
	Belgique	11
	Espagne	1
	France	28
	Grande-Bretagne	2
	Irlande	1
	Italie	9
	Pays-Bas	1
	République Slovaque	5
	République Tchèque	6
	Slovénie	5
	Suède	4
	Suisse	21
Liban		5
	Allemagne	2
	Pays-Bas	3
Nouvelle Zélande		3
	Allemagne	2
	Grande-Bretagne	1
Total		336

Mini-chevaux		
Provenance	Destination	Nombre
Canada		2
	France	2
Etats-Unis		122
	Allemagne	31
	Autriche	1
	Belgique	12
	Danemark	14
	Espagne	5
	France	11
	Grande-Bretagne	6
	Pays-Bas	6
	République Tchèque	1
	Slovénie	3
	Suisse	32
Total		124

Mini-ânes		
Provenance	Destination	Nombre
Canada		6
	Belgique	6
Etats-Unis		38
	Autriche	1
	Belgique	11
	France	12
	Irlande	6
	Italie	3
	Pays-Bas	5
Total		44

Rhinocéros		
Provenance	Destination	Nombre
Afrique du Sud		7
	Allemagne	3
	France	2
	Grande-Bretagne	2
Total		7

Lamas		
Provenance	Destination	Nombre
Chili		30
	Autriche	30
Nouvelle-Zélande		45
	Belgique	2
	Grande Bretagne	43
Total		75

<u>Vicognas</u>		
Provenance	Destination	Nombre
Nouvelle-Zélande		38
	Allemagne	4
	Belgique	3
	Grande-Bretagne	15
	Irlande	8
	Pays-Bas	8
Total		38

<u>Hatching eggs</u>		
Provenance	Destination	Quantité
Etats-Unis		7655070
	Allemagne	5278680
	Hongrie	2376390
Total		7655070

<u>Poissons d'ornement</u>		
Provenance	Destination	Quantité
Malaisie		2032
	Luxembourg	2032
Singapore		200697
	Belgique	9909
	Luxembourg	190788
Vietnam		1307
	Luxembourg	1307
Total		204036

<u>Chenilles</u>		
Provenance	Destination	Quantité
Chile		1435000
	Allemagne	180000
	Belgique	1255000
Total		1435000

<u>Alpacas</u>		
Provenance	Destination	Nombre
Chile		552
	Allemagne	214
	France	138
	Grande-Bretagne	19
	Italie	52
	Pays-Bas	129

Nouvelle-Zélande		251
	Allemagne	60
	Belgique	45
	France	1
	Grande-Bretagne	49
	Irlande	13
	Pays-Bas	72
	Suède	10
	Suisse	1
Total		803

<u>Porcs</u>		
Provenance	Destination	Nombre
Canada		669
	Fédération Russe	293
	Pays-Bas	376
Total		669

<u>Ours polaire</u>		
Provenance	Destination	Nombre
Canada		1
	France	1
Total		1

<u>Visons</u>		
Provenance	Destination	Nombre
Etats-Unis		80
	Pays-Bas	80
Total		80

<u>Écureuils</u>		
Provenance	Destination	Nombre
Emirats Arabes Unis		600
	Pays-Bas	600
Total		600

<u>Oiseaux</u>		
Provenance	Destination	Nombre
Emirats Arabes Unis		106
	Pays-Bas	106
Total		106

Chiens		
Provenance	Destination	Nombre
Emirats Arabes Unis		1
	Luxembourg	1
Etats-Unis		3
	Luxembourg	3
Malaisie		2
	Espagne	2
Total		6

Chats		
Provenance	Destination	Nombre
Emirats Arabes Unis		2
	Luxembourg	2
Etats-Unis		2
	Luxembourg	2
Total		4

Tigres		
Provenance	Destination	Nombre
Malaisie		2
	Espagne	2
Total		2

Lions		
Provenance	Destination	Nombre
Malaisie		2
	Espagne	2
Total		2

Rongeurs		
Provenance	Destination	Quantité
Émirats Arabes Unis		521
	Pays-Bas	521
Total		521

P.I.F. - Findel: II. Produits d'origine animale

<u>Viande chevaline</u>		
Provenance	Destination	Quantité(kg)
Canada		3282728
	France	2346864
	Suisse	935864
Mexique		119127
	Belgique	53679
	France	65448
Total		3401855

<u>Viande de bison</u>		
Provenance	Destination	Quantité(Kg)
Canada		195054
	France	159145
	Suisse	35909
Etats-Unis		45079
	Belgique	45079
Total		240133

<u>Viande de gibier</u>		
Provenance	Destination	Quantité(Kg)
Canada		45183
	Suisse	45183
Total		45183

<u>Sperme bovin</u>		
Provenance	Destination	Doses
Canada		34
	Danemark	34
Etats-Unis		696
	Allemagne	696
Total		730

<u>Produits lactés</u>		
Provenance	Destination	kg
Etats-Unis		2453
	Danemark	253
	Grande-Bretagne	2200
Total		2453

Filets de poisson		
Provenance	Destination	Quantité(kg)
Chine		3
	Luxembourg	3
Vietnam		292084
	Belgique	292080
	Luxembourg	4
Total		292087

Boyaux salés		
Provenance	Destination	Quantité
Pakistan		51606
	Allemagne	42670
	Espagne	7726
	Italie	1210
Syrie		174887
	Allemagne	160613
	Autriche	250
	Espagne	14024
Total		226493

Crustacés		
Provenance	Destination	Quantité
Afrique du Sud		500
	Belgique	500
Etats-Unis		450
	Luxembourg	450
Total		950

Caviar		
Provenance	Destination	Quantité
Chine		830
	Luxembourg	830
Émirats Arabes		214
	Luxembourg	214
États-Unis		1200
	Luxembourg	1200
Total		2244

Trophées		
Provenance	Destination	Quantité (Kg)
Afrique du Sud		51478
	Allemagne	2772
	Autriche	789
	Belgique	3809
	Danemark	4553
	Espagne	6640
	Fédération de Russie	1368
	Finlande	270
	France	3703
	Grande-Bretagne	5684
	Hongrie	516
	Italie	1691
	Lituanie	371
	Luxembourg	1149
	Norvège	7756
	Pays-Bas	2574
	République Tchèque	1839
	Serbie	208
	Slovaquie	110
	Suède	5597
	Suisse	79
Botswana		3838
	Danemark	408
	Espagne	109
	Finlande	433
	Hongrie	635
	Italie	803
	Norvège	409
	Portugal	608
	Suède	248
	Turquie	185
Canada		579
	Danemark	370
	Espagne	100
	Suisse	109
États-Unis		602
	Allemagne	172
	Autriche	106
	Espagne	137
	Hongrie	187
Mozambique		434
	Allemagne	161
	Italie	273
Namibie		876
	Italie	876
Zambie		186
	Allemagne	60
	Finlande	126

Zimbabwe		47665
	Allemagne	136
	Autriche	40556
	Belgique	114
	Espagne	63
	Finlande	885
	France	118
	Grande-Bretagne	780
	Hongrie	731
	Italie	2978
	Norvège	100
	République Tchèque	737
	Suède	467
Total		105658

<u>Embryons bovins</u>		
Provenance	Destination	Nombre
Canada		28
	Danemark	28
Etats-Unis		196
	Allemagne	196
Total		224

<u>Produits à base de viande</u>		
Provenance	Destination	Quantité
Etats-Unis		664
	Italie	664
Total		664

<u>Poissons éviscérés</u>		
Provenance	Destination	Quantité (kg)
Chile		1396
	Belgique	1396
Total		1396

<u>Thon éviscéré</u>		
Provenance	Destination	Quantité (kg)
Côte d'Ivoire		7093
	France	7093
Total		7093

Saisies de produits d'origine animale destinés à la consommation humaine à l'Aérogare de Findel/Luxembourg

En 2009, l'Administration des Douanes et Accises a procédé à 153 saisies de colis illégaux de produits d'origine animale, notamment de :

752 kg de viande et de produits à base de viande ;

112 kg de lait et de produits laitiers ;

327 kg de produits de la pêche.

Tous ces produits ont été éliminés et détruits sous la surveillance de l'Administration des Services Vétérinaires.

C. LE PACAGE

Le Pacage en zones étrangères de bétail luxembourgeois

Pendant la bonne saison, le bétail passe dans des pâtures transfrontalières, soit du Grand-Duché de Luxembourg vers les Etats membres avoisinants, soit, le cas échéant, à l'inverse à partir d'autres Etats membres vers le Luxembourg. Ces échanges temporaires se font sous contrôle vétérinaire et se répartissent de la façon suivante :

<u>Pays de destination</u>	<u>nombre d'autorisations accordées</u>	<u>bovins</u>	<u>ovins</u>	<u>chèvres</u>	<u>chevaux</u>
Belgique	73	3.666	5	0	0
France	10	406	0	0	0
Allemagne	8	225	119	17	0
<u>TOTAL:</u>	91	4.297	124	17	0

Le Pacage en territoire luxembourgeois de bétail étranger

<u>Pays d'origine</u>	<u>nombre d'autorisations accordées</u>	<u>bovins</u>
Belgique	1	28
France	0	0
Allemagne	0	0
<u>TOTAL</u>	1	28

A noter qu'au niveau Benelux un nouveau accord a été élaboré en 2007 dans l'objectif d'améliorer le suivi sanitaire des animaux échangés en évitant la surcharge administrative.

CHAPITRE VI

LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

L'Administration des Services Vétérinaires est instituée par la législation afférente comme l'autorité compétente en matière de bien-être animal.

La surveillance du bien-être animal concerne les conditions de détention, de transport et d'abattage des diverses espèces animales.

La surveillance du bien-être des animaux de production se fait partiellement en synergie avec les agents de l'Unité de Contrôle (UNICO) fonctionnant auprès du Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, alors que les vétérinaires-praticiens y collaborent par deux visites annuelles des élevages dans le cadre de l'épidémio-surveillance.

En 2009, l'Administration des Services Vétérinaires a procédé à 232 visites spécifiques.

CHAPITRE VII

LE CLOS D'EQUARRISSAGE

Le centre de collecte intermédiaire du Clos d'Equarrissage au Schwanenthal est géré par la firme RENDAC C.E.S., conformément à un accord interministériel avec la Belgique datant de 1984 et révisé le 1^{er} juillet 2004.

Cette société gère à la fois la collecte des cadavres des animaux de production et de compagnie ainsi que les sous-produits provenant du secteur agro-alimentaire.

Il est évident que dans le cadre des mesures préventives à l'égard des encéphalopathies spongiformes transmissibles, les cadavres d'animaux et les sous-produits ne sont plus réutilisés dans la fabrication de farines animales et que depuis le 1^{er} janvier 2001 les cadavres bovin, ovin et caprin sont systématiquement soumis à un test de détection rapide en matière des encéphalopathies spongiformes transmissibles (bovins âgés > 24 mois, ovins et caprins âgés > 18 mois).

Le tableau ci-dessous donne un aperçu sur le nombre de cadavres ramassés :

Avortons de bovidés	489
Veaux	10.049
Gros bovins	5.560
total bovidés :	16.098
Déchets truies/porcelets	1.420
Porcelets	2.072
Porcs	4.650
Truies/verrats	469
total porcins :	8.611
Divers	1.012
Volailles	362
Ovins & caprins	1.127
Chevaux & poulains	323
Agneaux	1.034

CHAPITRE VIII

LA TRANSPOSITION EN DROIT NATIONAL DES DIRECTIVES CE EN 2009

- Règlement grand-ducal du 21 juillet 2009 fixant certaines modalités d'application du règlement (CE) n° 504/2008 de la Commission du 6 juin 2008 portant application des directives 90/426/CEE et 90/427/CEE du Conseil en ce qui concerne les méthodes d'identification des équidés.
- Règlement grand-ducal du 30 avril 2009 portant interdiction de l'utilisation de certaines substances à effet hormonal ou thyrostatique et des substances bêta-agonistes dans les spéculations animales (directive 96/22).

CHAPITRE IX

LE LABORATOIRE DE MÉDECINE VÉTÉRAIRE

En 2009, l'activité principale du LMVE devait se concentrer essentiellement sur les maladies zoonotiques. Les activités concernant des screenings étaient réduites parce que les « baseline surveys » des salmonelles et des campylobacters ont dû être évalués et des modalités de suite ont été organisées par l'EFSA et la Commission Européenne, cette dernière ayant comme tâche la gestion des risques des maladies zoonotiques et animales.

Les maladies animales à déclaration obligatoire n'ont pas eu de grand impact sur les activités du LMVE en 2009.

Les screenings ESB ont diminué suite à la Décision de la Commission du 28 novembre 2008 autorisant certains États membres à réviser leur programme annuel de surveillance E.S.B. où les prélèvements sur les bovins seront effectués à partir de 48 mois au lieu de 30 mois.

Le nombre d'analyses a diminué de 7.000 en 2008 à 5.700 en 2009.

Les screenings paratuberculose et IBR ont été poursuivis. L'IBR a été ajoutée au programme sur base volontaire.

Le dépistage des maladies zoonotiques prend de plus en plus d'ampleur. Citons la détection des V-TEC, des yersinias et des coxiellas qui exige des techniques spéciales de laboratoire et qui est difficile à mettre en œuvre. La détection des listérias (baseline survey) dans des produits en vente (les fromages à pâte semi-dure, les poissons fumés et la viande fraîche) est attribuée à la section des denrées alimentaires pour 2010. Etant donné que les agents zoonotiques prennent de plus en plus d'ampleur au niveau de sécurité de la chaîne alimentaire, le LMVE devra se doter des infrastructures nécessaires pour aborder ces analyses.

1. Dépistage des agents zoonotiques

Encéphalopathie spongiforme bovine

ESB	tous négatifs	
Origine	Espèces	Nombre
Wecker	Bovins	1768
	Ovins	60
	Caprins	3
	Cervidés	0
Clos d'équarrissage	Bovins	3418
	Ovins	324
	Caprins	129
	Cervidés	0
Privés	Bovins	1
	Ovins	2
	Cervidés	12
Total		5717

Salmonelles

- Identification des échantillons**

Motif	Espèce	Spécification	Test	Echantillon	Nbre d'exploitants
R.CE 646/2007	volaille	poule pondeuse	ISO 6579, D	chaussette CE 1168/2006	7
R.CE1168/2006	volaille	poulet de chair	ISO 6579, D	chaussette CE 646/2007	4
Autopsie	volaille		ISO 6579, D	organe	
Diagnostic	volaille		ISO 6579, D	matières fécales	
Diagnostic	bovin				
Screening	bovin			matières fécales	
Diagnostic	caprin			matières fécales	
Diagnostic	caprin			organe	
Diagnostic	chevreuil			organe	
Diagnostic	ovin			organe	
Diagnostic	ovin			matières fécales	
Diagnostic	porcin			chaussette	1
Diagnostic	porcin			organe	
Diagnostic	lapin			organe	
Diagnostic	castor			organe	

- Résultats obtenus**

Espèce	Nbre à tester	Négatifs	Douteux	Positifs	Identification	Nbre	Total testé
volaille	28	28	0	0			28
volaille	24	23		1	S.senftenberg	1	24
volaille	6	6	0	0			6
volaille	9	7	0	0			7
bovin	83	76	0	7	S.typhimurium	4	83
					S.dublin	2	
					S.enterica monophasique	1	
bovin	2	2	0	0			2
caprin	1	1	0	0			1
caprin	2	2	0	0			2
chevreuil	2	2	0	0			2
ovin	2	2	0	0			2
ovin	1	1	0	0			1
porcin	2	2	0	0			2
porcin	5	5	0	0			5
lapin	1	1	0	0			1
castor	1	1	0	0			1

Déterminations des prévalences

Espèce	Prévalence	
	Echantillons	Exploitations
volaille	0	0
volaille	0,041666667	0,25
volaille	0	
volaille	0	
bovin	0,084337349	
bovin	0	
caprin	0	
caprin	0	
chevreuil	0	
ovin	0	
ovin	0	
porcin	0	
porcin	0	
lapin	0	
castor	0	

Campylobacters thermotolerants

- Dépistage

Espèce	Spécification	Test	Echantillon	Nombre exploitants	Nombre à tester	Négatifs	Douteux	Positifs	Spécification	
									C.jejuni	C.coli
Volaille	Poules pondeuses	bactériologie	caecum	2	2	0	0	2	1	1
Caprin	Chèvre	bactériologie	m.f.	1	1	1	0	0	0	0
bovins	Adulte	bactériologie	m.f.	1	1	1	0	0	0	0
	Veau	bactériologie	m.f.	1	2	2	0	0	0	0

- Détermination de la prévalence

Total testé	%	
	Echantillons	Exploitations
2	100	100
1	0	0
1	0	0
2	0	0

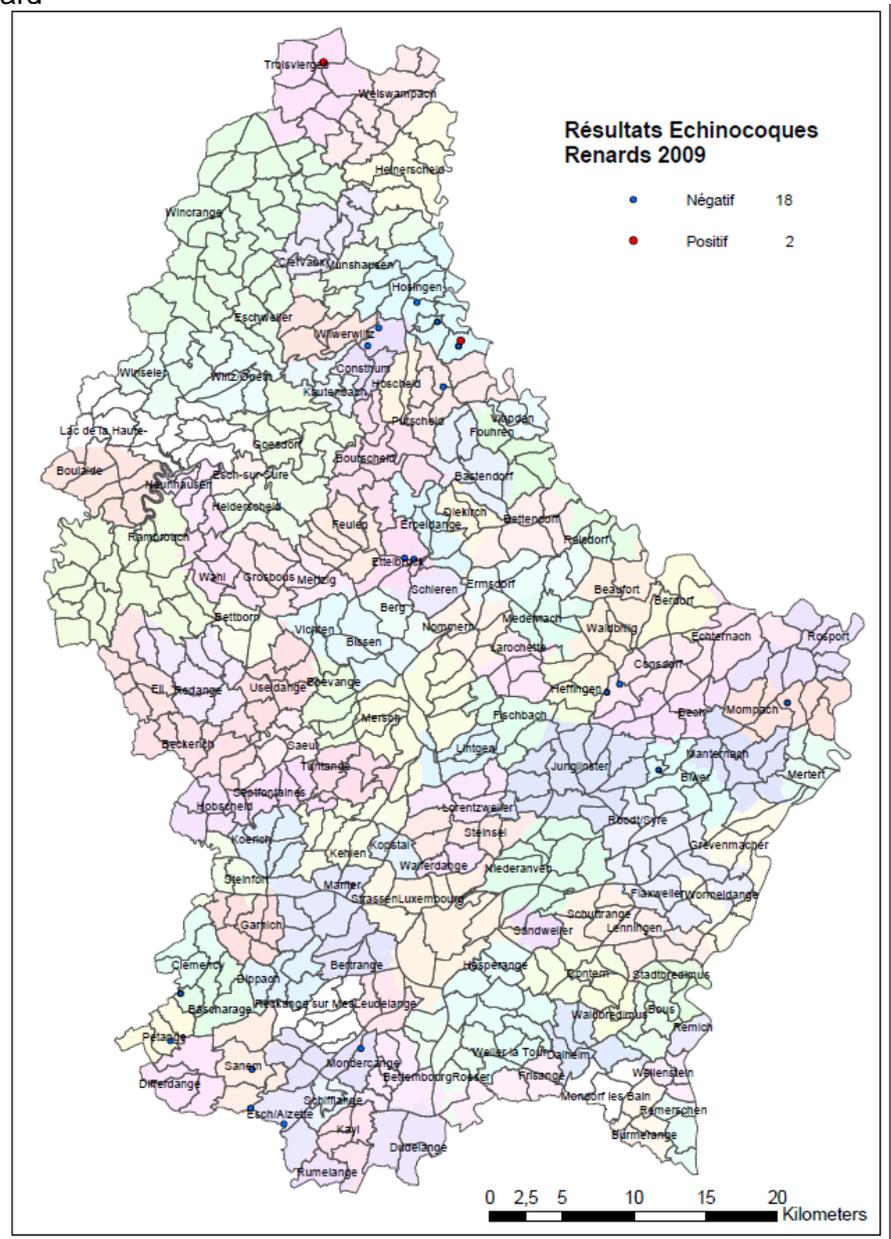
Trichines

Espèce	Test	Echantillon	Nombre à tester	Négatifs	Douteux	Positifs	inutilisables	Total testés	%
	digestion	diaphragme	2908						
Porc	digestion	diaphragme	1955	1955	0	0	0	1955	0
Sanglier	digestion	diaphragme	890	883	0	0	7	890	0
		diaphragme	2845						
Equidés	digestion	diaphragme	36	36	0	0	0	36	0

Echinocoques

Echinococcus multilocularis									Prévalence
Espèce	Test	Echantillon	Nombre à tester	Négatifs	Douteux	Positifs	inutilisables	Total testé	Echantillons
renard	Microsc.	Mf	25	19		4	2	23	0,173913043

Carte 1 :Echinocoques chez le renard



Rage

Rage									Prévalence
Espèce	Test	Echantillon	Nombre à tester	Négatifs	Douteux	Positifs	inutilisables	Total testé	Echantillons
Renard	IF	cerveau	25	23	0	0	2	23	0
Bovin	IF	cerveau	1	1	0	0	0	1	0
Cerf		cerveau	1				1		

Le LMVE a examiné pendant 2009 des avortements survenus après vaccination à la FCO (fièvre catarrhale ovine). Les analyses ont été réalisées par le laboratoire CERVA de Bruxelles. Les tests réalisés furent principalement les suivants :

Brucellose	Isolement	
Camp.fetus	Isolement: fœtus (foie, poumon, estomac) Pas de PCR diagnostic	
Chlamydirose	Coloration placenta Détection Ag (kit commercial) sur placenta Pas de PCR disponible	
Leptospirose	Isolement et identification/immunofluorescence: pas réalisable, placenta ou fœtus doivent être frais (pas contaminés) Pas de PCR disponible	
Listeriose	Isolement: placenta, estomac fœtus, sécrétions vaginales	
Fièvre Q	RT PCR Isolement: pas encore disponible	
BVD		PCR
IBR		PCR

Fièvre Q

La fièvre Q était d'actualité en 2009 suite à une épizootie survenue aux Pays-Bas chez des chèvres laitières. Plusieurs milliers de cas humains sont apparus de suite.

Coxiella burnetti							
Espèce	Test	Echantillon	Nbre d'exploitants	Nbre à tester	Négatifs	Douteux	Positifs
Bovins	PCR	Placenta	8	23	23	0	0
Caprins	PCR	Lait de collecte	2	2	1	0	1

Ceci démontre que même si une étable est positive, quoique seulement faiblement, il y a lieu de rester vigilant quant à cette maladie.

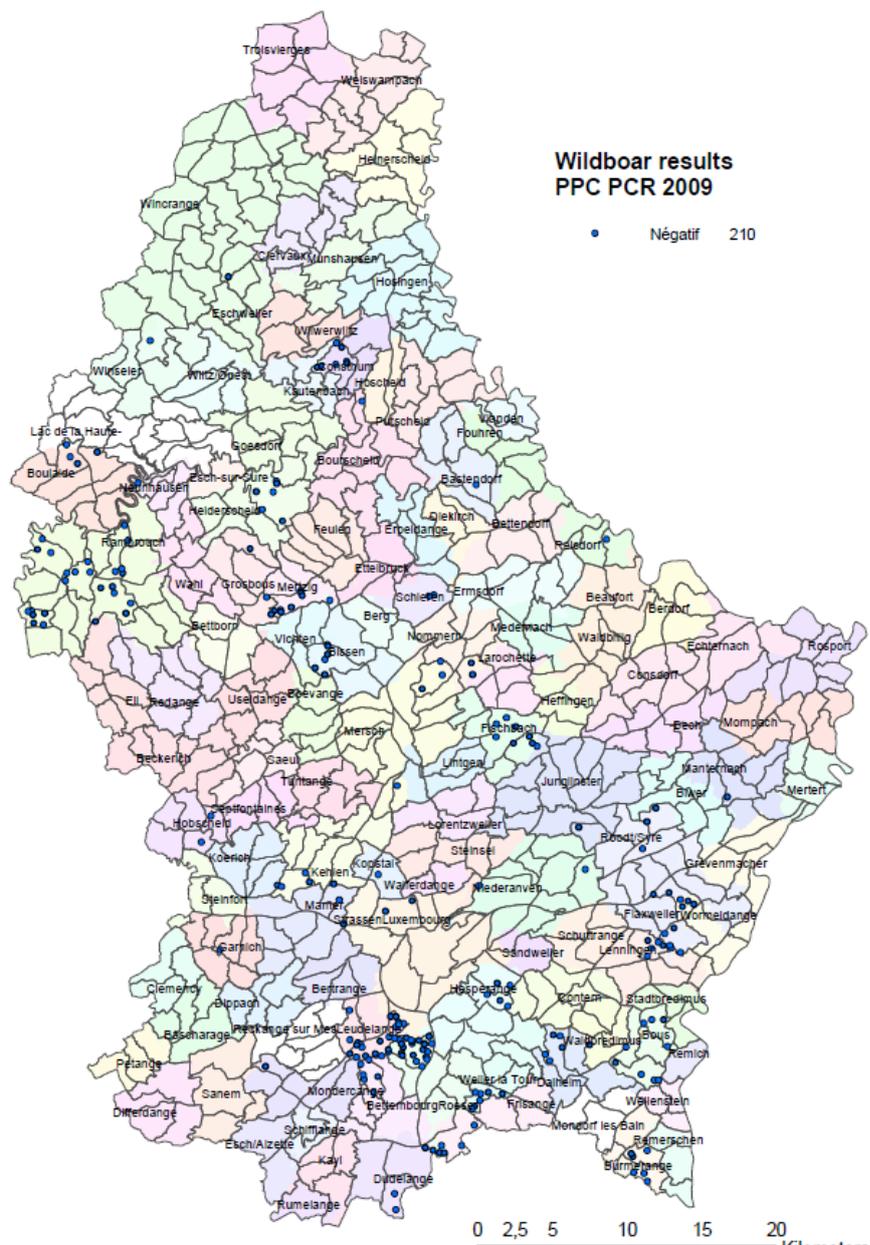
Les autres maladies n'ont pas pu être détectées, sauf que le CERVA a exprimé des doutes par rapport aux analyses réalisées sur la leptospirose.

2. Dépistage des maladies animales à déclaration obligatoire

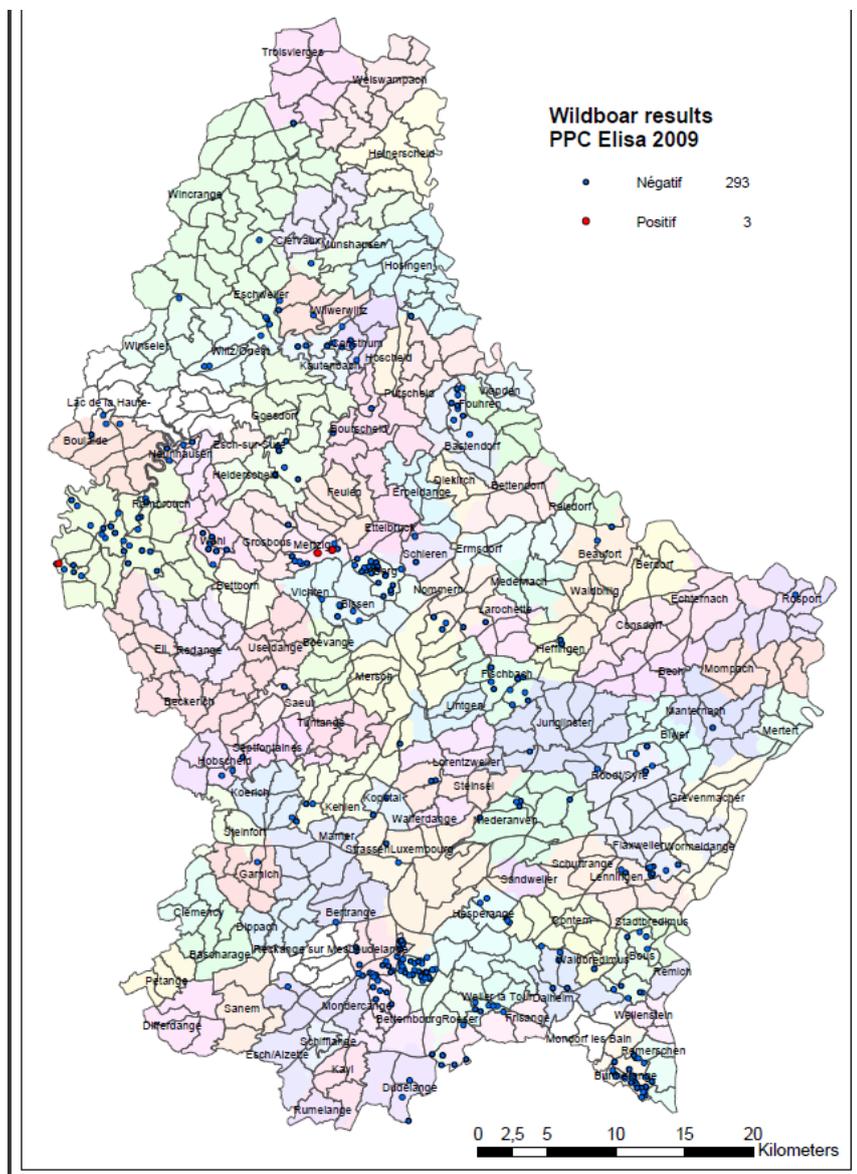
Peste porcine classique

Motif	Espèce	Test	Echantillon	Nombre à tester	Négatifs	Douteux	Positifs	inutilisables	Total testé	Prévalence
Import+screening	porc	ELISA-Ac	Sang	149	149	0	0	0	149	0
	sanglier	ELISA-Ac	Sang		295	1	3	9	299	0,00974026
	porc	PCR	Amygdale	5	5	0	0	0	5	0
	sanglier	PCR	Amygdale	214	210		0	4	210	0

Carte 2 : PPC PCR sangliers



Carte 3: PPC ELISA
SANGLIERS



Remarque: Deux des 3 ELISAs positifs ont été envoyés au laboratoire CERVA de Bruxelles pour confirmation. Les résultats sont 2 fois négatifs

Fièvre catarrhale ovine (FCO) :

Motif	Espèce	Test	Echantillon	Nombre à tester	Négatifs	Douteux	Positifs	-	Total testé	Prévalence Echantillons
Diagnostic	bovins	PCR	Sang EDTA	448	441	0	0	7	441	0
	caprins	PCR		4	4	0	0		4	0
	ovins	PCR		18	16	0	2		18	0,11111111
	chevreuils	PCR	Sang	3	3	0	0		3	0
	bovins	ELISA	Sang	128	40		87		127	0,68503937
	caprins	ELISA	Sang	2	1		1		2	0,5
	ovins	ELISA	Sang	7	3	1	2	1	6	0,33333333
	chevreuils	ELISA	Sang	79	71		6	2	77	0,07792208

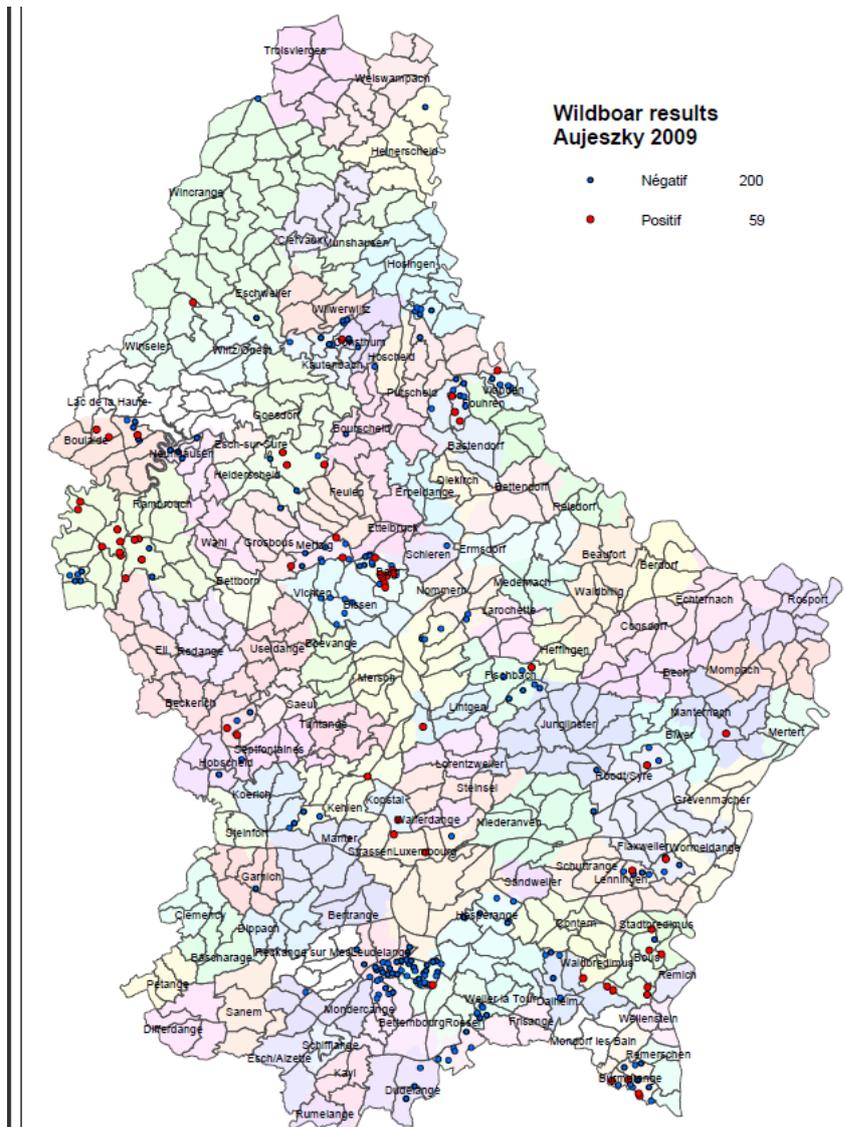
Remarque: Les 2 ovins positifs étaient faiblement positifs et le génotypage n'était pas possible

Paratuberculose

Motif	Espèce	Test	Echantillon	Nombre à tester	Négatifs	Douteux	Positifs	inutilisables	Total testé	Prévalence Echantillons
diagnostic		ELISA-Ac	sang	26678						
	bovins	ELISA-Ac	sang	26623	25839	74	687	16	26616	0,025812
		PCR	mf	2191						
	bovins	PCR	mf	2148	1640	96	405	7	2148	0,188547
	ovins	ELISA-Ac	sang	1	1	0	0	0	1	0
	ovins	PCR	mf	2	2	0	0	0	2	0
	caprins	ELISA-Ac	sang	2	2	0	0	0	2	0
	caprins	PCR	mf	2	1	0	1	0	2	0,5

Maladie d'Aujeszky

Aujeszky	Espèce	Spécification	Test	Echantillon	Nombre d'exploitants	Nombre à tester	Négatifs	Douteux	Positifs
	Porcin		ELISA.Ac g1	sang		383			
	Porcin	Porc	ELISA.Ac g1	sang	17	110	110	0	0
	Porcin	Sanglier	ELISA.Ac g1	sang		270	201	7	61



Remarque : Pour garantir le statut d'officiallement indemne d'Aujeszky chez les porcs domestiques, il faudrait de plus nombreux screenings annuels (~800 à 1000)
 Les sangliers présentent une prévalence approximative de 23% de séropositifs. La carte dressée ci-dessus exprime la répartition des séronégatifs aussi bien que des séropositifs dans le pays
 Etant donné, que les positifs ne peuvent être éradiqués sélectivement, il faudrait veiller attentivement à éviter des contacts entre porcs domestiques et sangliers (comme cela a été également pratiqué lors de l'épizootie de peste porcine)

Le BVD/MD

Motif	Espèce	Test	Echantillon	Nombre à tester	Négatifs	Douteux	Positifs	-	Total testé	Prévalence
Diagnostic	Bovins	ELISA-Ag	sang	3683	3491	2	150	34	3643	0,04117486

Les mammites

Nombre d'échantillons de lait analysés en 2009:				147	
Germes				Nombre d'échantillons	Prévalences
Absence				20	0,136054422
Aerococcus urinae				1	0,006802721
Aerococcus viridans				1	0,006802721
Bacillus spp				2	0,013605442
Candida krusei				1	0,006802721
Contamination				32	0,217687075
Corynebacterium spp.				5	0,034013605
cryptococcus laurentii				1	0,006802721
E.coli				12	0,081632653
Enterococcus faecium				2	0,013605442
Leuconostoc lactis				1	0,006802721
levure				3	0,020408163
Morganella spp				1	0,006802721
Pantoea				1	0,006802721
Staph. Aureus				16	0,108843537
Staph. Blancs				20	0,136054422
Staph.simulans				1	0,006802721
Staph.siuri				1	0,006802721
Strep fécaux				1	0,006802721
Strep. Agalactiae				3	0,020408163
Strep. Dysgalactiae				6	0,040816327
Strep. uberis				16	0,108843537
Total:				147	

Dans 14 échantillons, 2 germes étaient en cause					
Corynebacterium					1
Aerc. Urinae					1
Staphylocoques					1
Strep fécaux					4
Strep. Dysgalactiae					5
Strep. Uberis					2

Dépistages d'autres maladies:

Maladie	Espèce	Test	Echantillon	Nbre	Négatifs	Douteux	Positifs	-	Total testé
Brucellose	bovin	R.B.	sang	530	530	0	0	0	530
	ovin	R.B.	sang	117	117	0	0	0	117
	caprin	R.B.	sang	8	8	0	0	0	8
	porcin	R.B.	sang	90	90	0	0	0	90
	sanglier	R.B.	sang	47	4	0	0	0	4
Leucose bovine	bovin	ELISA-Ac	sang	529	524	4	0	1	529
						3 confirmé négatifs au CERVA			
						1 resté douteux au CERVA			
Visna/Maedi	ovin	ELISA-Ac	sang	132	117	2	13	0	132
CAEV	caprin	ELISA-Ac	sang	10	4	1	4	1	9
Brucellose	bovin	ELISA-Ac	lait de collecte	848	847	0	0	1	847
Leucose bovine	bovin	ELISA-Ac	lait de collecte	848	843	1	1	1	845
						1 confirmé positif au CERVA			
						1 confirmé négatif au CERVA			
IBRgB	bovin	ELISA-Ac	sang	####	13220	252	7975	10	21447
IBRgE	bovin	ELISA-Ac	sang	####	8245	170	1736	606	10151
PRRS	porcin	ELISA-Ac	sang	132	99	0	20	13	119
Coronavirus	bovin	IF	intestin	52	51	1	0	0	52
BVD	bovin	IF	intestin	218	198	17	3	0	218
IBR	bovin	IF	poumon	133	131	1	1	0	133
PI3	bovin	IF	poumon	9	9	0	0	0	9
RSB	bovin	IF	poumon	8	8	0	0	0	8
Chlamydia	bovin	IF	foetus	147	147	0	0	0	147
Peste Porcine	207	IF							
Aujeszky	sanglier	IF	amygdale	10	10	0	0	0	10
Rotavirus	bovin	TR	fèces	241	140	14	82	5	236
Coronavirus	bovin	TR	fèces	240	191	11	37	1	239
E Coli K 99	bovin	TR	fèces	238	221	6	8	3	235
Cryptosporidies	bovin	TR	fèces	256	147	4	93	12	244
Enterotoxine Clostridium Perfringens Alpha	bovin	TR	fèces	90	89	0	0	1	89
Enterotoxine Clostridium Perfringens Beta	bovin	TR	fèces	3	3	0	0	0	3
Enterotoxine Clostridium Perfringens E	bovin	TR	fèces	86	77	1	7	1	85
Vers intestinaux	bovin		fèces	441	313	0	124	4	437
Vers pulmonaires	bovin		fèces	186	174	0	7	5	181
Vers hépatiques	bovin		fèces	291	268	0	14	9	282
Coccidies	bovin		fèces	358	275	0	71	12	346

Prévalences des différentes maladies :

Maladie	Espèce	Echantillons/Prévalence
Brucellose	bovin	0
	ovin	0
	caprin	0
	porcin	0
	sanglier	0
Leucose bovine	bovin	0,007561437
Visna/Maedi	ovin	0,098484848
CAEV	caprin	0,444444444
Brucellose	bovin	0
Leucose bovine	bovin	0,001183432
IBRgB	bovin	0,371846878
IBRgE	bovin	0,171017634
PRRS	porcin	0,168067227
Coronavirus	bovin	0,019230769
BVD	bovin	0,013761468
IBR	bovin	0,007518797
PI3	bovin	0
RSB	bovin	0
Chlamydia	bovin	0
Peste Porcine	207	
Aujeszky	sanglier	0
Rotavirus	bovin	0,347457627
Coronavirus	bovin	0,154811715
E Coli K 99	bovin	0,034042553
Cryptosporidies	bovin	0,381147541
Enterotoxine Clostridium Perfringens Alpha	bovin	0
Enterotoxine Clostridium Perfringens Beta	bovin	0
Enterotoxine Clostridium Perfringens E	bovin	0,082352941

Autopsies

Espèce	Nombre
bovins	36
ovins	11
caprins	4
chat	1
chiens	2
gibier	6
porcins	5
renards	3
sangliers	3
volailles	20
lapins	21
autre	3
Total	115

Le contrôle des denrées alimentaires à base de viande

Le laboratoire de contrôle des denrées alimentaires d'origine animale du LMVE (LMVE-DAV) a été sollicité par :

	Privés	Inspection Vétérinaire	Autres vétérinaires	Inspection sanitaire	Total
Demandes	5	256	4	1	255 ¹⁾
Routine / anomalie	0 / 5	226 / 19	4/0	0 / 1	230/25
Echantillons	6	975	26	2	1009 ¹⁾
Routine/anomalie	0 / 6	955/ 20	26/0	0 / 2	/28

¹⁾ il faut y ajouter 11 ringtests avec 101 échantillons et 291 analyses

Détails :

1. Contrôle de l'hygiène des carcasses :

50 écouvillons (13 demandes) et 60 ganglions lymphatiques (17 demandes) ont été analysés

<i>Salmonella</i>	Positifs en culture		Négatif		Non analysé
	0 écouvillons	8 ganglions :	50	52	
	5 typhimurium				
	2 Derby				
	1 enterica monophasique				

2. Microbiologie des denrées alimentaires à base de viande ou produits de la pêche :

I.A. germes pathogènes, tests qualitatifs : 900 échantillons d'aliments (225 demandes)

Germe recherché	Positif confirmé par culture	Négatif	Non réalisé
<i>Listeria monocytogenes</i>	211	641	47
<i>EHEC</i>	1 O :157, H- dans du filet américain	563	335
Campylobacter	10 VIDAS+, non confirmés et 89 positifs dont :	386	414
	58 Campylobacter jejuni		
	30 Campylobacter coli		
	1 Campylobacter lari		
<i>Salmonella</i> Aliments positifs (en culture !):	9 dont :	884	6
	1 Agona (dinde)		
	1 paratyphi B + 1 paratyphi B var. Java		
	1 Blockley (dinde)		
	2 Hadar (dinde, poulet)		
	2 infantis (Wäinzoossiss, escalope de dinde)		
1 typhimurium (Wäinzoossiss)			

1 demande se limitait à l'identification d'un parasite dans un filet de poisson.

1.B.Germes en dénombrement (aliments):

Germe recherché	Limite De Détection (germes/g)	Nombre d'échantillons au-delà de la limite de détection	Nombre d'échantillons en-dessous de la limite de détection (=négatifs)	Nombre d'échantillons non dénombrés
<i>Listeria monocytogenes</i>	10*/100	3	848	48
<i>E. Coli</i>	10	231	303	365
<i>Coliformes, 30°C</i>	10	17	0	882
<i>Entérobactéries</i>	10	109	213	577
<i>Clostridium perfringens</i>	10	37	795	67
<i>Staphylococcus aureus</i>	10	206	639	54
<i>Germes mésophiles</i>	10 (1000**)	291	60	548
<i>Flore lactique</i>	10 (1000**)	205	131	563

* Norme ISO

** si première dilution à 1000

Nombre d'échantillons analysés par catégorie :

Hors catégorie*	116
0 (= autres aliments)**	42
1 (= viande hachée)	178
2 (= viande hachée préparée)	88
3 (= préparation de viande)	132
4 (= produit à base de viande)	354
5 (= viande fraîche)	200
total :	1110

* 60 ganglions, 50 écouvillons, 6 pastilles ringtest

** 9 poissons, 8 boyaux, 3 fruits de mer, 11 laits, 5 poudres de lait, 4 œufs, 1 sauce, 1 fromage

En résumé : 266 demandes d'analyses, 1.110 échantillons analysés, 7.173 analyses réalisées (4.088 dénombrements + 2794 recherches de pathogènes + 291 analyses de ringtests)

3. Examens bactériologiques des carcasses suspectes dites « d'abattage d'urgence » :

Il s'agit de bovins et d'un ovin

Abattoir	Nombre de demandes	Nombre d'organes	Abattages d'urgence (u)	Carcasses anormales après inspection post-mortem (capm)	Saisies totales		Saisies partielles		Pas de saisie		Saisies totales sans bactériologie
					(u)	(cap m)	(u)	(cap m)	(u)	(cap m)	
Esch/Alzette	21	63	13	8	0	1	0	0	13	7	nd
Ettelbruck	6	18	5	1	1	0	3	0	2	0	3
Wecker	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Troisvierges	15	45	13	2	0	0	11	2	2	0	1
à la ferme	2	6	2	0	0	0	1	0	1	0	0
TOTAL	44	132	31	13	1	1	15	2	18	7	4

132 organes ont été analysés en tout :

avant-bras :	1
foie.	44
rein :	43
coeur :	43
autre muscle:	<u>1</u>
	132

Paramètres analysés pour chaque échantillon :

	Salmonella	Substances inhibitrices	Coliformes **	Cocciformes **	Clostridia sulfito-réducteurs **
Positif (=culture)	0	0	103 dont 59 muscles	129 dont 42 muscles	0
Négatif (=pas de culture)	132	92	28	3	132
Non analysé	/	40	1	0	0

** lecture du résultat semi-quantitatif, il n'existe pas encore de critères officiels pour les seuils d'acceptabilité. L'examen bactériologique ne contribue qu'en partie à la prise de décision par le vétérinaire-inspecteur des viandes.

En résumé : 44 demandes d'analyses, 619 analyses sur 132 organes examinés.

4. Recherche de résidus

Recherche de substances inhibitrices (groupe B1) par la méthode des 4 plaques :

2 demandes dont 1 pour suspicion (1 échantillon négatif de bovin) et 1 de routine (3 échantillons négatifs de volaille)

Le faible nombre d'échantillons s'explique du fait que la méthode utilisée n'est pas accréditée.

Au total (denrées alimentaires, abattages d'urgence et résidus) : 7.796 analyses sur 1.236 échantillons

Analyses effectuées dans le cadre de la directive 96/23 organisant la surveillance des résidus et autres substances

Durant l'année 2009, 762 échantillons ont été prélevés dans différentes denrées alimentaires d'origine animale suivant le tableau ci-dessous.

ESPECE/PRODUIT	NOMBRE
LAIT	315
BOVINS	123
PORCS	76
ŒUFS	83
GIBIER	100
LAPINS	17
MIEL	35
OVINS	13
TOTAL	762

Sur ces 762 échantillons, 1.315 analyses ont été effectuées pour rechercher les substances des différents groupes suivant le tableau ci-dessous.

CLASSE RESIDUS	BOVINS	PORCS	OVINS	LAPINS	GIBIER	LAIT	ŒUFS	MIEL
A1	39	14	1	1	0	0	0	0
A2	4	6	1	1	0	0	0	0
A3	39	14	1	1	0	0	0	0
A4	39	14	1	1	0	0	0	0
A5	10	5	1	1	0	0	0	0
A6	35	6	1	3	0	180	17	10
B1	14	16	1	3	0	135	17	10
B2a	10	8	2	1	0	135	0	0
B2b	5	5	1	3	0	0	17	0
B2c	5	5	0	1	0	0	0	0
B2d	5	3	1	0	0	0	0	0
B2e	5	5	2	1	0	150	0	0
B2f	5	3	1	0	0	0	0	0
B3a	3	3	1	1	30	46	32	10
B3b	3	3	2	0	30	23	15	10
B3c	0	0	1	1	30	0	0	5
B3d	5	6	1	0	10	23	0	0
TOTAL	226	116	19	19	100	692	98	45

A l'exception du groupe B3d (Mycotoxines) dans le lait, toutes les analyses ont été réalisées dans des laboratoires en Belgique.

Tous les résultats ont été satisfaisants.

Les classes :

Groupe A : substances ayant un effet anabolisant et substances non autorisées

Groupe B : Médicaments vétérinaires et contaminants

B1	substances antibactériennes, y compris les sulfamides et quinolones
B2a	anthelminthiques
B2b	coccidiostatiques
B2c	carbamates et pyréthroïdes
B2d	tranquillisants
B2d βbl.	β-blocker
B2e	AINS
B2f	corticostéroïdes
B3a	organochlorés
B3b	organophosphorés
B3c	métaux lourds
B3d	mycotoxines
PSP,DAP,ASP	biotoxines marines

Laboratoires sous-traitants :

CER = Centre d'Economie Rurale, Marloie

CLO = Centrum Landbouwkundig Onderzoek, Gent/Melle

ISP = Institut de Santé Publique, Bruxelles

LNS = Laboratoire National de la Santé, (L)

CHAPITRE X

Relevé de la participation de délégué(e)s de l'A.S.V. à des réunions internationales

Dr BIEL

18. et 19.6.	journées microbiologiques (Liège)
14.,15.,16.,17. et 18.9.	séminaire « better training for safer food » (I-Brescia)
8.10.	coordination lutte transfrontalière Santé Animale (Metz)
12.,13.,14.,15. et 16.10.	formation « HACCP » (Marseille)

Dr BRASSEUR

15.1.	groupe de travail « bien-être à l'abattage »
21.1.	groupe de travail « Beltrace »
23.1.	groupe de travail « hygiène »
4.2.	groupe de travail « bien-être à l'abattage »
9.3.	i d e m
10.3.	visite de divers laboratoires (Gent et Bruxelles)
2. et 3.4.	groupe de travail « bien-être à l'abattage »
14., 15., 16. et 17.4.	C.V.O. / chefs des services vétérinaires à Prague
22., 23. et 24.4.	séminaire « hygiene of wild game meat » à Prague
29.4.	groupe de travail « hygiène »
25.5.	i d e m
18. et 19.6.	journées microbiologiques (Liège)
2. et 3.7.	groupe de travail
7.,8.,9.,10. et 11.9.	better training for safer food (Lyon)
16.9.	C.P.C.A.S.A.
21.9.	groupe de travail « hygiène »
29.9.	i d e m
8.10.	coordination lutte transfrontalière Santé Animale (Metz)
28.10.	groupe de travail « gibier » (Namur)
11.11.	groupe de travail « hygiène »
1.12.	réunion au laboratoire de Marloi

Dr DAHM:

16.2.	réunion transfrontalière (Trèves)
2.3.	groupe experts vétérinaires
23.4.	i d e m
11., 12. et 13.5.	E.F.S.A. forum (Lithuania)
15.6.	C.P.C.A.S.A.
17.6.	réunion « Sanitrace »
23.9.	réunion préparatoire « exercice de crise » (Liège)
28.9.	« semaine vétérinaire »
8.10.	réunion « Benelux »
12.10.	groupe experts vétérinaires
16.10.	groupe experts vétérinaires
23.10.	i d e m
26.10.	groupe de travail F.C.O.
28.,29. et 30.10.	séminaire « Traces » (I-Palermo)
9., 10., 11. et 12.11.	formation « bien-être au transport » (I-Perugia)
30.11.	réunion F.C.O. au laboratoire « Cerva »
1.12.	groupe de travail F.C.O.
14.12.	groupe de travail

Dr DENNEWALD:

10.3.	visite de divers laboratoires (Gent et Bruxelles)
20.,21.,22.,23. et 24.4.	Séminaire « viande de gibier » à E – Sevilla
18. et 19.6.	journées microbiologiques (Liège)
20.8.	formation « maladies émergentes des abeilles » (Liège)
22. et 23.10.	formation « maladies émergentes de la faune sauvage » (Liège)
28.10.	groupe de travail « gibier » (Namur)
5.11.	journée « BAMST » (Liège »

Dr DIEDERICH:

8.1.	C.P.C.A.S.A.
3. et 4.2.	i d e m
3. et 4.3.	i d e m
1. et 2.4.	i d e m
5. et 6.5.	i d e m
3. et 4.6.	i d e m
30.6. et 1.7.	i d e m
16.10.	i d e m
8. et 9.9.	i d e m
20.,21.,22. et 23.10.	C.V.O. meeting (Suède)
3. et 4.11.	C.P.C.A.S.A.
30.11. et 1.12.	i d e m

Dr DUHR:

19.6.	groupe de travail « importations »
-------	------------------------------------

Dr EIFFENER:

26.,27.,28.,29.,30. et 31.1.	séminaire « bien-être animal durant le transport » à Giulianova
27., 28. et 29.4.	« Internationaler Veterinärkongress » à D - Bad Staffelstein
20.8.	formation « maladies émergentes des abeilles » (Liège)
23.9.	réunion préparatoire « exercice de crise »
28.9.	« semaine vétérinaire »
1.10.	réunion « CERVA »
8.10.	réunion « Benelux »
26.,27.,28.,29. et 30.10.	EAEVE/FVE visitation (Konya -Turkey)
12. et 13.11.	réunion des vétérinaires d'Etat
17.11.	« workshop on pig welfare »
25.11.	« Fortbildungsveranstaltung für Tierärzte » (Bitbourg)

Dr GINDT:

1.7.	salmonelles
26.2.	groupe de travail
7.4.	i d e m
11.5.	i d e m
10. et 11.6.	groupe stratégique « chefs des services vétérinaires » (Den Haag)
11.6.	Benelux
1.7.	groupe de travail
19.10.	i d e m
27.10.	groupe de travail peste porcine
24.11.	groupe de travail échinococcose
4.12.	Réunion « Benelux »

Dr GRASGES:

28.,29.,30.9. et 1.10.

séminaire « bien-être animal durant le transport » (Perugia)

Dr HUBERTY:

16.1.

C.V.O. / chefs des services vétérinaires

26.1.

visite du « CERVA »

11.2.

C.V.O. / chefs des services vétérinaires

16.2.

réunion transfrontalière (Trèves)

17.2.

réunion « Benelux »

14., 15., 16. et 17.4.

C.V.O. / chefs des services vétérinaires à Prague

11. et 12.5.

C.V.O. / chefs des services vétérinaires

19.5.

réunion « Benelux »

25., 26., 27., 28. et 29.5.

session générale annuelle de l'O.I.E. à Paris

10. et 11.6.

groupe stratégique « chefs des services vétérinaires » (Den Haag)

7.7.

C.V.O. / chefs des services vétérinaires

2. et 3.9.

C.V.O. / chefs des services vétérinaires

23.9.

réunion préparatoire « exercice de crise »

28.9.

« semaine vétérinaire »

1.10.

réunion « CERVA »

8.10.

réunion « Benelux »

12., 13. et 14.10.

« Evolving veterinary education for a safer world » à Paris

20.,21.,22. et 23.10.

C.V.O. meeting (Suède)

27.10.

i d e m peste porcine

30.10.

groupe experts vétérinaires

10.11.

C.V.O. Meeting

1.12.

réunion au laboratoire de Marloi

4.12.

Réunion « Benelux »

7. et 8.12.

C.V.O. meeting

M. MEYER:

17.3.

groupe de travail

25.3.

i d e m

17.4.

i d e m

4.5.

i d e m

M. PUTZ:

2., 3., 4. et 5.3.

séminaire « bien-être animal » à H - Budapest

M. SCHMIT:

27. et 28.1.

groupe experts vétérinaires

6.2.

i d e m

20.3.

i d e m

27., 28. et 29.4.

« Internationale Veterinärkongress » à D - Bad Staffelstein

16.-26.6.

mission O.A.V. en France

3.7.

groupe de travail « sous-produits »

28.,29.,30.9.,1. et 2.10.

séminaire « better training for safer food » (Lyon)

13.10.

groupe de travail « contrôles vétérinaires »

Mme WELSCHBILLIG:

3. et 4. 2.	EFSA Focal Point Meeting à Parme
18. et 19.2.	E.F.S.A. Advisory forum à Ljubljana (Slovénie)
23.3.	WG on « Better Training for Safer Food » à BXL
23. et 24.4.	E.F.S.A. WG 1 on Crisis simulation exercise 2009 à Parme
13. et 14.5.	E.F.S.A. Focal Point Meeting à Lisbonne
16. et 17.6.	EFSA WG 2 on crisis simulation exercise 2009 à Parme
6. et 7.7.	EFSA WG 3 on crisis simulation exercise 2009 à Parme
15., 16. et 17.7.	Conference on « Rapid Alert System for Food and Feed » à BXL
20.8.	Formation « maladies émergentes des abeilles » (Liège)
28.09.	Conference on One Health = Animals + Humans à BXL
16.10.	WG on Better Training for Safer Food à BXL
20. et 21.10.	E.F.S.A. WG 4 on Crisis simulation exercise 2009 à Parme
27. et 28.10.	WG on MANCP à Grange
23.11.	WG on « Rapid Alert System for Food and Feed » à BXL
30.11.	WG on « Better Training for Safer Food » à BXL

Dr WILDSCUTZ:

14.1.	C.P.C.A.S.A.
20.1.	groupe de travail T.S.E.
25. et 26.2.	groupe d'experts « santé animale »
17.4.	C.P.C.A.S.A.
21., 22. et 23.4.	E.F.S.A. forum à Bucarest
30.4.	groupe de travail T.S.E.
10.6.	groupe de travail
18. et 19.6.	conférence « game meat hygiene in focus » à Brno (CZ)
24.,25. et 26.6.	E.F.S.A. forum à Prague
15.7.	C.P.C.A.S.A.
14.,15.,16.,17. et 18.9.	séminaire « better training for safer food » (I-Brescia)
28.9.	« semaine vétérinaire »
20.10.	C.P.C.A.S.A.
28.10.	formation « gibier » (Namur)
9.11.	groupe de travail T.S.E.
10.11.	C.V.O. meeting
17.11.	C.P.C.A.S.A.
25. et 26.11.	E.F.S.A. forum à Athènes
7. et 8.12.	C.V.O. meeting
16.12.	C.P.C.A.S.A.

exp. vét. = experts agricoles et vétérinaires

C.P.C.A.S.A. = Comité Permanent de la Chaîne Alimentaire et de la Santé Animale

O.I.E. = Office International des épizooties

E.F.S.A. A.F. = Autorité Européenne de Sécurité des Aliments Forum Consultatif

W.A.V.F.H. = World Association of Veterinary Food Hygienists

Dr Biel :	participation à 13 réunions
Dr Brasseur:	participation à 33 réunions
Dr Dahm:	participation à 25 réunions
Dr Dennewald :	participation à 13 réunions
Dr Diederich:	participation à 24 réunions
Dr Duhr:	participation à 1 réunion
Dr Eiffener :	participation à 23 réunions
Dr Gindt :	participation à 12 réunions
Dr Grasges :	participation à 4 réunions
Dr Huberty:	participation à 40 réunions
M. Meyer :	participation à 4 réunions
M. Putz :	participation à 4 réunions
M. Schmit:	participation à 25 réunions
Mme Welschbillig :	participation à 25 réunions
Dr Wildschutz:	participation à 32 réunions
<u>TOTAL</u> :	278 réunions